



**Promotion Aristide Briand
«2006-2008»**

Cycle International Long

Master en Administration Publique

**Décalage tectonique de la politique étrangère
communautaire en raison de l'élargissement
de l'Union européenne**

Mémoire présenté par

Melle Magda CABAJ

Sous la direction de :

M. Dieter BIRKENMAIER, Juriste
Fonctionnaire à la Commission Européenne
DG TAXUD

Décalage tectonique de la politique étrangère communautaire en raison de l'élargissement de l'Union européenne

Quel futur pour la politique étrangère française au sein de l'Europe : Un rapprochement vers les nouveaux Etats membres sera-t-il nécessaire ?

Depuis la chute de mur de Berlin, la physionomie de l'Europe a profondément changé. Pendant presque 40 ans après 1951, la Communauté européenne a été marquée par les identités germaniques et latines des pays fondateurs qui se réfèrent souvent à l'héritage culturel et institutionnel « carolingien ». Depuis l'élargissement vers l'Est la donne a été fortement modifiée. L'Union européenne englobe désormais des pays notamment slaves de l'Europe centrale et orientale qui en partie sont marqués par la culture politique de l'Europe de l'Est. Récemment libérés de la domination soviétique, ces pays ont une autre approche « émotionnelle » que les pays qui se trouvent dans la Communauté depuis 50 ans. Cela vaut notamment pour leurs positions envers le pays le plus puissant de l'Ouest, les Etats-Unis. Pour simplifier le propos, on peut dire que les populations, mais avant tout les élites de ces pays, ont une attitude plus américanophile que les pays de l'Europe "carolingienne".

Comme les nouveaux Etats membres (NEM) participent de plein droit aux processus décisionnels des institutions européennes, la question se pose désormais de l'évolution du rapport des forces entre Etats membres. Cela vaut entre autres pour les rapports avec les Etats-Unis qui considèrent ces pays souvent comme leurs alliés naturels.

La thèse présente a pour objectif d'expliquer sur la base d'une simulation théorique la problématique de ce décalage tectonique de la politique étrangère communautaire selon la pondération des voix au Conseil de l'Union européenne et l'influence « américanophile » possible des NEM, surtout de la Pologne. En Pologne il y a largement plus d'« Atlantistes¹ » que dans les anciens Etats membres européens (surtout en France), à part la Grande Bretagne ou l'Espagne durant la période du gouvernement de José María Aznar. Ces « Atlantistes » favorisent une coopération beaucoup plus proche entre les Etats-Unis et l'UE, notamment dans le domaine de la politique étrangère. Pour eux les Etats-Unis représentent le symbole « per se » des valeurs de liberté, de démocratie et d'économie de marché. Après le déclin des

¹ Cf.: Partisans du pacte de l'Atlantique Nord ; par extension personnes favorables à de fortes relations transatlantiques (entre l'Europe et l'Amérique du Nord, notamment avec les Etats-Unis)

systèmes communistes dans lesquels ils n'étaient que des « Etats satellites », les NEM se sentent très proches de ces valeurs. Au contraire en France on rencontre majoritairement dans la classe politique française les valeurs « gaullistes », soulignant l'indépendance de la France et partageant un certain scepticisme face à une influence « trop grande » des organismes supranationaux (ONU, Union Européenne, OTAN), voire même une certaine réticence devant la « vassalisation » du pays par des superpuissances (Etats-Unis) ou par les mondes économiques ou financiers. Cette simulation théorique n'a pas pour but d'envisager des constellations ou des scénarios d'impasses, mais juste d'indiquer que les anciennes alliances et les pouvoirs décisionnels dans l'UE à 15 ont été considérablement modifiés.

Dans la présente thèse ce changement possible d'objectifs stratégiques de la politique étrangère de l'UE (compte tenu des positions pro-américaines des NEM, à l'exemple du pays le plus peuplé, la Pologne) sera évoqué. La question se pose pour la politique étrangère française de la tactique à adopter envers les NEM et surtout envers la Pologne, eu égard à « l'américanophilie » de ces 12 pays.

Table des matières

1.	Introduction sur l'élargissement de l'Union européenne	7
2.	La pondération des voix au sein du Conseil de l'Union européenne et l'influence politique des nouveaux Etats membres (NEM)	9
2.1	Le Conseil de l'Union européenne – composition à géométrie variable	9
2.2	Une institution puissante - les missions et le fonctionnement du Conseil de l'Union européenne	9
2.3	Le mode de décision dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune	10
2.4	L'élargissement de l'UE et les réformes institutionnelles indispensables - selon les accords de Nice	12
2.5	La pondération des voix au Conseil de l'Union européenne par pays prévue par le Traité de Nice	12
3.	Décalage tectonique dans les stratégies communes à l'exemple de la guerre en Irak et d'autres thèmes politiques	16
3.1	Répercussions pour la PESC ?	16
3.2	Position de la Pologne	18
3.2.1	<i>Déception pour l'Allemagne</i>	18
3.2.2	<i>Soutien aveugle des Etats-Unis – ou expérience historique ?</i>	20
3.2.3	<i>Cri pour la sécurité – l'équilibre entre OTAN et UE</i>	21
3.2.4	<i>Les liens entre les Polonais et les Américains</i>	24
3.2.5	<i>Changement au gouvernement et dans l'opinion publique en Pologne</i>	24
3.2.6	<i>Relations avec les institutions communautaires depuis 2004</i>	25
3.2.7	<i>Des promesses américaines pour l'allié modèle polonais</i>	26
3.2.8	<i>Bilan des bénéfices retirés par la Pologne</i>	27
3.3	Position du Royaume Uni	29
3.3.1	<i>Evolution de la motion « guerrière » - Le meilleur ami</i>	29
3.3.2	<i>La machinerie de Tony Blair</i>	32
3.3.3	<i>Le bilan du meilleur ami</i>	35
3.4	Position de la France et ses répercussions	37
3.4.1	<i>Le miroir de la « Grande Nation »</i>	37
3.4.2	<i>La France et son mythe européen</i>	39
3.4.3	<i>Le moteur européen-la coopération politique au sein du couple franco-allemand...</i>	41
3.4.4	<i>Quel enseignement pour l'avenir de la France en Europe ?</i>	42

4.	Quel intérêt pour les Etats-Unis d'avoir des relations étroites avec l'Union européenne ?	45
5.	Les interventions militaires européennes récemment menées, quel rôle jouent-elles dans la politique étrangère internationale ?	47
5.1	La Politique Européenne de Sécurité et de Défense et ses difficultés de démarrage ..	47
5.2	Un manque de claire ambition géopolitique ?	50
5.3	Construction graduelle d'une puissance mondiale crédible	52
6.	Conclusion :	54
	Quelle leçon peut en tirer la France ? Quelle future démarche stratégique ?	54
	Propositions stratégiques pour la France dans le champ de la politique étrangère communautaire et internationale	54

Sigles :

CE :	Communauté européenne
CIG :	Conférence Intergouvernementale
CMUE :	Comité Militaire de l'UE
COM :	Commission
COPS :	Comité politique et de sécurité
EM :	Etat membre
JO :	Journal Officiel
NEM :	Nouveaux Etats membres
OTAN :	Organisation du traité atlantique du nord
PECO :	Pays de l'Europe occidentale et orientale
PESD :	Politique européenne de la défense et de la sécurité
PESC :	Politique étrangère et de sécurité commune
RDA :	République démocratique de l'Allemagne
RFA :	République fédérale de l'Allemagne
SME :	Système monétaire européen
TUE :	Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht)
TCE :	Traité instituant la Communauté européenne
UE :	Union européenne
UEO :	Union de l'Europe occidentale
URSS :	Union de républiques socialistes soviétiques
VQM :	Vote à majorité qualifié

1. Introduction sur l'élargissement de l'Union européenne

« Le mode de fonctionnement de l'Union européenne devient de plus en plus intergouvernemental. Il y a une méfiance quasi-générale vis-à-vis de l'intégration. (...) On constate de même une grande réticence à toute démarche d'harmonisation, qui est pourtant une des bases de la construction européenne. Nous sommes le plus souvent 25 Etats membres côte à côtes, juxtaposant leurs positions et parvenant à un intérêt collectif. »

Catherine Colonna, Le Monde, 29.08.2006

Le 1er mai 2004, dix nouveaux pays et près de 75 millions d'habitants ont rejoint l'Union européenne (UE). L'UE à 25 membres constitue un espace politique et économique de 450 millions de citoyens comprenant désormais trois anciennes républiques soviétiques (Estonie, Lettonie, Lituanie), quatre ex-satellites de l'URSS (Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie), une ancienne république yougoslave (Slovénie) et deux îles méditerranéennes (Chypre et Malte). Cet élargissement du 1^{er} mai 2004, le cinquième dans l'histoire des Communautés est complété² par l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie le 1er janvier 2007. Depuis ce sixième élargissement l'UE comprend 480 millions d'habitants et 27 Etats membres. Ces élargissements de l'Union de 15 à 27 membres closent un long processus de négociation qui a fait entrevoir la réunification du peuple européen, divisé durant un demi-siècle par le rideau de fer et la guerre froide.³

Les deux derniers élargissements réalisés pourraient en soi conduire à une paralysie du fonctionnement des institutions, ainsi qu'à un frein au développement des politiques communes. Afin d'éviter que le processus d'élargissement ne freine l'approfondissement de l'intégration européenne, l'adhésion a été accompagnée d'une réforme des institutions ainsi que des réformes de certaines politiques de l'Union.⁴

En ce qui concerne les questions institutionnelles liées à l'élargissement, un protocole sur les institutions, annexé au traité sur l'Union européenne suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, a prévu la convocation, au moins un an avant que l'Union ne compte plus de vingt membres, d'une conférence intergouvernementale. Toutefois, il a été décidé d'entamer les travaux d'une nouvelle conférence intergouvernementale dès le 15 février 2000, afin

² Cf. : La question des frontières définitives de l'Union européenne est encore ouverte à ce stade; l'UE à 27 n'est toutefois pas le format définitif dans la mesure où la vocation communautaire des Balkans occidentaux (ex-Yougoslavie + Albanie) a été reconnue par le Conseil européen.

³ Cf. : http://europa.eu/pol/enlarg/index_fr.htm

⁴ Cf. : http://europa.eu/index_fr.htm

d'apporter aux traités les modifications institutionnelles nécessaires pour éviter qu'une Europe élargie soit affaiblie.

Après cette grande vague d'adhésion de 2004, c'est la notion de « capacité d'intégration » (ou de « capacité d'absorption ») qui commence à dominer dans ces débats. La stratégie d'élargissement a été redéfinie en 2005, puis confirmée en 2006, enrichie par l'expérience du sixième élargissement, celui de la Bulgarie et de la Roumanie.

Le cheminement vers les deux derniers élargissements a été accompagné d'une véritable stratégie de pré-adhésion passant par différents programmes d'aide et de coopération visant à rapprocher progressivement les niveaux de développement économique et institutionnel entre nouveaux et anciens Etats membres, notamment avec les programmes PHARE et l'instrument spécial de pré-adhésion (ISPA)⁵ et (SAPARD)⁶.

Ces élargissements représentent des événements majeurs dans l'histoire récente du continent européen. Les enjeux de ce processus restent considérables, tel le coût global de l'élargissement – qui mérite toutefois d'être relativisé et mis en balance avec ce qu'aurait été le coût du non-élargissement, ses conséquences économiques, sociales, et enfin, le fonctionnement de la nouvelle Europe élargie et sa position dans le monde.

Le prochain chapitre est consacré au fonctionnement du processus décisionnel au sein du Conseil de l'Union européenne et en particulier aux changements du poids relatif des acteurs après l'élargissement.

⁵ Cf. : Afin de préparer l'adhésion des pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO), l'Union européenne a fourni, par le biais de l'instrument structurel de préadhésion, un soutien financier dans le domaine de la cohésion économique et sociale, et plus particulièrement de l'environnement et des transports avec le fonds spécifique ISPA.

⁶ Cf. : SAPARD est un cadre d'aide communautaire à l'agriculture et au développement rural durable destiné aux PECO durant le processus de préadhésion. Il a visé à résoudre les problèmes d'adaptation à long terme du secteur agricole et des zones rurales. Il a constitué un soutien financier à la mise en œuvre de l'acquis communautaire en matière de politique agricole commune et de politiques connexes.

2. La pondération des voix au sein du Conseil de l'Union européenne et l'influence politique des nouveaux Etats membres (NEM)

2.1 Le Conseil de l'Union européenne – composition à géométrie variable

Le Conseil de l'Union européenne⁷ regroupe les ministres des gouvernements de chacun des États membres de l'Union européenne (UE).⁸ Chaque pays membre envoie un représentant, en lien avec l'ordre du jour de la réunion. Officieusement il est souvent appelé Conseil des ministres pour éviter les confusions avec le Conseil européen⁹ ou, pire, avec le Conseil de l'Europe¹⁰. Ce Conseil des ministres est donc un, sa composition est toutefois variable en fonction des formations dans lesquelles il se réunit : s'il s'agit par exemple des finances, ce sont les ministres des finances qui se réunissent etc. Il existe au total neuf formations du Conseil. Le Conseil assure la coordination des politiques générales des Etats membres, dispose d'un pouvoir de décision et confère à la Commission les compétences d'exécution des règles qu'il établit.

2.2 Une institution puissante - les missions et le fonctionnement du Conseil de l'Union européenne

Au sein du premier pilier (pilier de la « Communauté européenne ») le Conseil adopte la législation communautaire sur la base des propositions que lui soumet la Commission en tant que détentrice du monopole de l'initiative législative. Ce pouvoir législatif est partagé, dans le cadre de la codécision, avec le Parlement européen qui doit adopter les textes dans les mêmes termes à travers de nombreux domaines dont ceux du marché intérieur. D'autre part, le Conseil joue un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre de la coopération intergouvernementale instaurée par le traité de Maastricht : notamment dans le domaine de la

⁷ Cf. : Art. 203 TCE

⁸ Cf. : http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?lang=FR

⁹ Cf. : C'est le **sommet** qui regroupe les chefs d'Etat ou les chefs de gouvernement des vingt-sept pays membres de l'UE et le président de la Commission Européenne. Ils sont assistés par les ministres des Affaires étrangères et un membre de la Commission. Le **Conseil européen** se réunit chaque trimestre sur convocation de son président. Si la situation l'exige, ce dernier peut convoquer une session extraordinaire. Le nombre des réunions est donc revu à la hausse et aligné sur la pratique actuelle.

¹⁰ Cf. : Le **Conseil de l'Europe** est une organisation internationale qui réunit 46 États membres du continent européen dont le but est de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit, l'identité culturelle et politique européenne et la recherche de solutions aux problèmes de sociétés en Europe. Son siège est à Strasbourg.

Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (deuxième pilier) et de la justice et affaires intérieures (troisième pilier). Pour la simulation des pondérations des voix c'est le domaine de la PESC¹¹ qui sera examiné plus profondément.

En ce qui concerne le mode de décision au sein du pilier communautaire il existe trois possibilités de prises de décision au Conseil [Art. 205 (1) TCE] : le vote à la majorité simple, le vote à la majorité qualifiée et le vote à l'unanimité. Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam le 1^{er} mai 1999, la plupart des actes de nature législative peuvent être décidés par un vote à majorité qualifiée, en codécision avec le Parlement européen. Toutefois, dans certains domaines particulièrement sensibles comme la politique d'asile et d'immigration (qui relève du 3^{ème} pilier), le Conseil doit se prononcer à l'unanimité. Cela veut dire, selon le langage courant que chaque Etat membre (EM) détient donc un droit de veto. Afin d'éviter un blocage institutionnel dans une Union élargie des 27 membres, le traité de Nice a encore étendu le champ de la majorité qualifiée à de nouveaux domaines tels que la libre circulation des personnes, la lutte contre la discrimination, les coopérations renforcées, une partie de la coopération judiciaire, la politique industrielle, les accords commerciaux sur les services et la propriété intellectuelle. Le nombre de voix attribuées à chaque Etat membre a été repondéré, en particulier pour les grands Etats, afin de maintenir la légitimité des décisions en termes de représentativité démographique.

2.3 Le mode de décision dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) instaurée par le traité de Maastricht a été créée pour permettre à l'Union européenne de jouer un rôle plus important sur la scène internationale. Les objectifs de la PESC, tels que définis dans l'art. 11 TUE, sont:

- La sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'UE;
- le renforcement de la sécurité de l'UE et de ses États membres sous toutes ses formes;
- le maintien de la paix et le renforcement la sécurité internationale ;
- la promotion de la coopération internationale;

¹¹ Cf. :Art. 11-27 TUE

- le développement et le renforcement de la démocratie et l'Etat de droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La « défense européenne » ne signifie pas (du moins pas pour l'instant) la défense collective des pays européens contre une agression extérieure (qui reste garantie par l'OTAN)¹² mais la gestion des crises hors Union européenne, par des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix et des missions humanitaires regroupées sous le nom de « missions de Petersberg¹³ ».

Dans la PESC le Traité sur l'Union européenne prévoit la possibilité pour le Comité politique et de sécurité (COPS) de prendre lui même des décisions appropriées pour assumer le contrôle politique et la direction stratégique d'une opération de gestion de crise. La prise de décision dans le cadre du deuxième pilier s'effectue au consensus. Ce mode de prise de décision diffère de l'unanimité par le fait que l'approbation du projet présenté ne nécessite pas d'être signifiée expressément par tous les Etats membres.¹⁴ En revanche, toute opposition doit être exprimée. C'est le principe de « l'abstention constructive » qui fait que l'abstention d'un Etat membre ne signifie pas refus. La procédure caractéristique de ce mode de décision est « la procédure de silence ». A l'issue d'une discussion, une limite de temps est fixée pour que s'expriment les oppositions. Au delà de cette limite, s'il n'y a pas eu de « rupture de silence », la décision est considérée comme prise ou le texte comme adopté.

Par ailleurs, le traité sur l'Union européenne (dans la version du traité d'Amsterdam et modifiée par Nice) instaure une procédure de coopération renforcée¹⁵ pour la mise en œuvre d'une stratégie (Art. 13 TUE), une action (Art. 14 TUE) ou une position commune (Art. 15 TUE), à l'exclusion des « questions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense ». Ces trois moyens de la PESC peuvent être utilisés également dans le domaine de la coopération renforcée, ainsi ils doivent être adoptés par le Conseil d'après le vote à la majorité qualifiée. La coopération renforcée nécessite au moins la participation de huit Etats

¹² Cf. : La garantie d'une défense collective en cas d'une attaque existe uniquement pour les pays de l'UE qui sont aussi membres de l'OTAN, ce qui exclu notamment l'Autriche et la Finlande.

¹³ Cf. : Les « **missions de Petersberg** » font partie intégrante de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Elles ont été expressément incluses dans le traité sur l'Union européenne (article 17) et recouvrent : -des missions humanitaires ou d'évacuation des ressortissants ; -des missions de maintien de la paix ; -des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

Ces missions ont été instituées par la déclaration de Petersberg adoptée à l'issue du conseil ministériel de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) de juin 1992. Aux termes de cette déclaration, les États membres de l'UEO décident de mettre à la disposition de l'UEO mais également de l'OTAN et de l'Union, des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles.

¹⁴ Cf. : Art. 23 TUE

¹⁵ Cf. : Art. 27, 43, 43b TUE

membres.¹⁶ Par ailleurs, l'art. 43b TUE dispose que « la Commission et les États membres participant à une coopération renforcée veillent à encourager la participation du plus grand nombre possible d'États membres. »

2.4 L'élargissement de l'UE et les réformes institutionnelles indispensables - selon les accords de Nice

L'élargissement de l'Union européenne (UE) à l'Est en 2004 et en 2007 n'a pas seulement modifié la physionomie de l'Europe et le domaine de la politique étrangère de la Communauté qui poursuit deux objectifs stratégiques fondamentaux : promouvoir la stabilité politique et conforter l'Europe dans sa position de puissance. De même, l'élargissement a altéré la composition et la pondération des voix dans les institutions européennes de manière assez significative. Concernant la taille des nouveaux États membres, à part la Pologne et la Roumanie, il s'agit de 10 petits pays avec une population moyenne de 4 millions d'habitants. Ensemble avec la Pologne et la Roumanie ces 12 NEM ont une population moyenne de 8 millions. Au contraire, la population moyenne d'un État de l'UE à 15 était de 25 millions.

L'expérience de ces deux derniers élargissements, la situation des nouveaux pays candidats ou des candidats potentiels, mais également la conjoncture économique des pays membres, l'évolution et le pouvoir décisionnel au sein des institutions de l'Union européenne ont conduit la Commission à proposer une stratégie différente concernant les élargissements futurs. Lors de différents Conseils européens, notamment en juin 2006, « la capacité d'absorption » ou « la capacité d'intégration de l'Union européenne » a été évoquée.¹⁷ Ces discussions viennent d'introduire dans les débats les critiques jugeant le concept de capacité d'absorption trop abstrait et éloigné des enjeux cruciaux auxquels l'Europe est confrontée. Jusqu'à présent une solution n'est pas encore trouvée.¹⁸

Le sommet de Nice du 7 au 9 décembre 2000 a envisagé de préparer les institutions pour les prochains élargissements de l'UE et de résoudre les questions institutionnelles qui n'avaient pas été réglées à Amsterdam. Il s'agissait de préparer l'Union européenne à ses

¹⁶ Cf. : Art. 43 TUE

¹⁷ Cf. : **Rapport du Parlement européen** sur les aspects institutionnels de la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux États membres (2006/2226(INI)), 16.11.2006, FINAL A6-0393/2006.

¹⁸ Cf. : <http://www.euractiv.com/fr/elargissement/pe-tente-clarifier-question-capacite-absorption-ue/article-153427>

extensions géographiques et administratives en révisant les traités dans quatre domaines clés¹⁹:

- Taille et composition de la Commission;
- Pondération des voix au Conseil;
- Extension du vote à la majorité qualifiée;
- Coopérations renforcées.

Pour ce qui est de la pondération des voix au Conseil même si la règle générale est celle de la majorité simple, le Conseil décide le plus souvent à la majorité qualifiée (notamment sur les questions concernant l'agriculture, le marché unique, l'environnement, les transports, l'emploi et la santé). Un vote à la majorité qualifiée²⁰ (VMQ) est acquis s'il recueille un certain nombre de voix, exprimant le vote favorable de la majorité des membres du Conseil. Le traité de Nice procède à une nouvelle pondération des voix au sein du Conseil, pour les quinze Etats membres avant l'élargissement ainsi que pour les 10 futurs membres de l'UE.²¹ Dans l'UE à quinze, pour un total de 237 voix le seuil de la majorité qualifiée était fixé à 169 voix.²² Après l'adhésion des douze nouveaux Etats membres le Conseil dispose d'un total de 345 voix. Le vote à la majorité qualifiée est obtenu avec au moins 258 voix sur 345, l'approbation d'une majorité d'Etats membres et, si un Etat membre en fait la demande, au moins 62 % de la population de l'UE. [Art. 205 (4) TCE].

L'unanimité n'est utilisée que pour un nombre restreint de domaines, mais qui concernent les matières qui restent dans les domaines « régaliens » des Etats membres comme la fiscalité. De même, pour modifier une proposition de la Commission sans le consentement de celle-ci, l'unanimité des membres du Conseil est requise. Dans la pratique, le Conseil s'efforce toujours de trouver le consensus le plus large possible avant de statuer.

Le vote à la majorité simple²³ n'est utilisé que pour un petit nombre de questions, le plus souvent de procédure²⁴ (règlement intérieur du Conseil, organisation du secrétaire général du Conseil, statut des comités...).

¹⁹Cf. : Dans la présente thèse seule la pondération des voix au Conseil sera traitée, les autres domaines des réformes institutionnelles n'étant pas primordiaux pour l'hypothèse du travail ;

²⁰ Cf. : Art. 205 (1) TCE

²¹ Cf. : Art. 205 (1) TCE, ne mentionne pas encore la Bulgarie et la Roumanie. Les dispositions sur ces deux Etats sont annexées au protocole sur les « modifications du droit primaire suite à l'adhésion de la République de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne ».

²² Cf. : Art. 205 TCE

²³ Cf. : Art. 205 TCE

²⁴ Cf. : Art. 23 (3) TUE

2.5 La pondération des voix au Conseil de l'Union européenne par pays prévue par le Traité de Nice

La définition de la majorité qualifiée est au cœur des rapports de pouvoir entre Etats membres. Le système européen se différencie de celui de toute organisation internationale par le fait que tout Etat membre, aussi puissant soit-il, peut être mis en minorité lors d'un vote au sein du Conseil et ainsi être contraint d'appliquer et de respecter une législation européenne qu'il n'aura pas approuvée. En ce sens, l'Union européenne peut être qualifiée d'organisation supranationale et constitue en tout état de cause une construction sui generis, ce que la CJCE a conclu depuis ses arrêts *van Gent & Loos* (5 février 1963) et *Costa c/ Enel* (15 juillet 1964). On comprend alors mieux que le champ de la majorité qualifiée (les domaines ou les secteurs pour lesquels le vote à majorité qualifiée s'applique) et les modalités de la prise de décision revêtent une importance déterminante. Cette majorité est dite « qualifiée » parce qu'il est apparu depuis l'origine que pour être acceptée et légitime une décision européenne prise au sein du Conseil devait recueillir un soutien allant au delà de la majorité simple.²⁵

A l'époque de l'Europe des Six (l'Hexagone) créée dans les années 50, les traités comportaient une grille de vote qui accordait dix voix aux trois grands (Allemagne, France, Italie), cinq aux deux moyens (Belgique, Pays-Bas) et deux au plus petit Etat, le Luxembourg. Le seuil nécessaire pour atteindre la majorité qualifiée était fixé aux alentours de 70% des votes. Cette première grille n'était que partiellement assise sur la démographie (le rapport entre la population allemande et luxembourgeoise étant de l'ordre de 1 à 180 et non de 1 à 6, comme dans l'attribution des voix au Conseil). La volonté des fondateurs était de privilégier les Etats les moins peuplés. De plus, la première mise en commun concernait le charbon et l'acier, secteur dans lequel la production luxembourgeoise était proportionnellement nettement plus importante que celle de sa population. Enfin, parmi les Six, un équilibre existait entre petits et grands pays, avec trois grands et trois moins peuplés.

Au fur et à mesure des élargissements de l'Union, le même barème a été conservé et adapté au prorata. Or l'équilibre initial a progressivement été rompu entre grands et petits pour parvenir à la situation actuelle à l'UE des 27 : les 6 Etats les plus peuplés (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Pologne) représentent 70% de la population, dix autres (Roumanie, Pays-bas, Grèce, Portugal, Belgique, République tchèque, Hongrie, Suède, Bulgarie, Autriche) 24%, enfin les onze derniers (Slovaquie, Danemark, Finlande, Irlande,

²⁵ Cf. : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Cf. : Version consolidée du **Traité sur l'Union européenne et du Traité instituant la Communauté européenne**, publié au Journal officiel de l'Union européenne, C 321 E/3, **29.12.2006**.

Lituanie, Lettonie, Slovénie, Estonie, Chypre, Luxembourg, Malte) ne représentent que 6% du total. La sur-représentation des moins peuplés est devenue de moins en moins justifiable. A compter des années 90, les Etats les plus peuplés n'ont alors pas cessé de réclamer une « repondération », c'est à dire une meilleure prise en compte du facteur démographique dans le calcul de la prise de décision à la majorité qualifiée ;

Poids des votes au Conseil de l'Union européenne aujourd'hui (vote à majorité qualifiée):

	Population en millions ²⁶	% de la population dans l'UE	Votes au Conseil	poids de vote en % représentant la population
Allemagne	82,5	17,2%	29	3,51
France	60,6	12,6%	29	4,79
Royaume Uni	60,0	12,5%	29	4,83
Italie	58,5	12,2%	29	4,96
Espagne	39,4	8,2%	27	6,85
Pologne	38,2	8,0%	27	7,07
Roumanie	21,7	4,5%	14	6,45
Pays-Bas	16,3	3,4%	13	7,98
Grèce	11,1	2,3%	12	10,81
République Tchèque	10,2	2,1%	12	11,77
Belgique	10,4	2,2%	12	11,54
Hongrie	10,1	2,1%	12	11,88
Portugal	10,5	2,2%	12	11,43
Suède	9,0	1,9%	10	11,11
Bulgarie	7,8	1,6%	10	12,82
Autriche	8,2	1,7%	10	12,2
Slovaquie	5,4	1,1%	7	12,97
Danemark	5,4	1,1%	7	12,97
Finlande	5,2	1,1%	7	13,46
Irlande	4,1	0,9%	7	17,07
Lituanie	3,4	0,7%	7	20,59
Lettonie	2,3	0,5%	4	17,39

²⁶ Cf. :D'après l'annuaire Eurostat – L'Europe en chiffres, 2006-07 – qui présente des données statistiques de l'année 2005. La version papier de l'annuaire en français sera publiée au cours du mois de mai 2007.

Slovénie	2,0	0,4%	4	20
Estonie	1,3	0,3%	4	30,77
Chypre	0,7	0,15%	4	57,14
Luxembourg	0,5	0,1%	4	80%
Malte	0,4	0,08%	3	75%
TOTAL	= 479,7		345	

3. Décalage tectonique dans les stratégies communes à l'exemple de la guerre en Irak et d'autres thèmes politiques

3.1 Répercussions pour la PESC ?

Il est significatif de prendre l'exemple de la guerre en Irak et de se livrer à une simulation théorique même si en réalité les décisions dans le domaine de la PESC se prennent au consensus et non à la majorité qualifiée. Une action commune aurait été plus probable si l'adhésion de ces 12 nouveaux Etats membres avait déjà eu lieu en 2002. Une simulation des votes en faveur des Etats-Unis est pourtant un exemple très illustratif des changements intervenus.

Etats membres	Vote d'après la majorité qualifiée jusqu'au 30 septembre 2004		Vote d'après la majorité qualifiée à partir du 01 octobre 2004	
	Pour la guerre en Irak	Contre la guerre en Irak	Pour la guerre en Irak	Contre la guerre en Irak
Allemagne		10		29
France		10		29
Royaume Uni	10		29	
Italie	10		29	
Espagne	8		27	
Pologne			27	
Roumanie			14	
Pays-Bas	5		13	

Grèce		5		12
République Tchèque			12	
Belgique		5		12
Hongrie			12	
Portugal	5		12	
Suède		4		10
Bulgarie			10	
Autriche		4		10
Slovaquie			7	
Danemark	3		7	
Finlande		3		7
Irlande		3		7
Lituanie			7	
Lettonie			4	
Slovénie			4	
Estonie			4	
Chypre				4
Luxembourg		2		4
Malte				3
TOTAL	41/87	46/87	218/345	127/345

Source : d'après la Version consolidée du Traité sur l'Union européenne et du Traité instituant la Communauté européenne, publié au Journal officiel de l'Union européenne, C 321 E/3, 29.12.2006.

Sur cet exemple on voit bien le décalage de l'intérêt politique dans le domaine de la PESC qui est indéniable. Les partenaires qui s'associeront plutôt avec les Etats-Unis se trouvent en majorité parmi les nouveaux Etats membres ce que peut jouer un rôle incontestable dans les futures stratégies des actions et des relations externes et internationales de l'Union européenne.

Au delà de cette simulation, théoriquement il ne faut pas exclure l'hypothèse d'un compromis pour une *action* ou une *stratégie commune*, y compris avec une « abstention constructive » de quelques pays. Il reste toujours la coopération renforcée qui nécessite un engagement de huit Etats membres (Art. 43 TUE) qui eux mêmes s'engageront à veiller ensemble avec la Commission sur la participation du plus grand nombre possible d'Etats

membres (Art. 43b TUE). Dans ce cas de figure, n'y aurait-il pas avantage face aux Etats-Unis forts et puissants, à ce que l'Europe et la France mènent une stratégie plus partenariale avec eux ? La relation transatlantique constitue un partenariat stratégique pour l'Union européenne même si les deux partenaires diffèrent profondément quant aux moyens d'action pour résoudre les conflits internationaux, ce qui a notamment été analysé par l'auteur américain Robert Kagan avec son opposition entre « *Americains are from Mars and Europeans are from Venus* »²⁷.

Dans le domaine des relations étrangères les Etats-Unis choisissent parfois de régler les conflits internationaux au moyen d'interventions militaires, y compris en sortant du cadre « onusien ». Mais en termes de garantie et de respect de la démocratie, la question peut être posée de savoir si les Etats-Unis ne sont pas un meilleur choix ou un moindre mal que la Russie pour tenir le rôle de gendarme du monde. Même si dans certains domaines l'Europe n'approuve pas les interventions militaires, vaut-il mieux confier cette tâche de « *global player* » aux Etats-Unis ou à la Russie, dont la démarche stratégique reste ambiguë à bien des égards, notamment vis à vis des Etats européens nés ou recomposés après la dissolution de l'URSS.

Dans le chapitre suivant les différentes positions de trois EM européens, la Pologne, le Royaume-Uni et la France seront examinées. Ceci permettra d'illustrer les répercussions de ce décalage tectonique dans la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

3.2 Position de la Pologne

3.2.1 Déception pour l'Allemagne

Le 17 mars 2003 le président polonais Aleksander Kwasniewski annonce que la Pologne va participer à l'intervention en Irak et envoyer ses forces militaires spécialisés comme GROM²⁸ (« *Grupa Reagowania Operacyjno-Manewrowego* » - Groupe de réaction opérationnel mobile; le sigle lui-même veut dire « tonnerre »). Des soldats polonais ont déjà été dans la région à partir du juillet 2002. Avec cette déclaration le soutien polonais a constitué la troisième (de 900 à 2500 soldats en 2005) et l'une des plus grandes contributions

²⁷ Cf. : **Kagan, Robert**: "Of paradise and power. America and Europe in the new World order", published by Alfred A. Knopf, Random House, **New York 2003**.

²⁸ Cf. : www.wp.mil.pl (site du ministère de la défense polonais)

des alliés en Irak avec les Etats-Unis (145000 soldats), le Royaume Uni (7100) et l'Australie (638).²⁹

Ce soutien ardent aux Etats-Unis dans leur intervention en Irak a surpris les voisins européens, notamment ceux qui se sont fortement opposés à une guerre préventive comme l'Allemagne et la France. La solidarité immédiate avec Washington a bouleversé les relations entre la Pologne et son voisin de l'ouest pour des raisons diverses. Jusqu'à là, une continuité des différents gouvernements allemands était de soutenir les aspirations de l'adhésion de la Pologne. La stratégie de la diplomatie allemande avait plusieurs motifs. Parmi les plus importants était le sentiment d'une certaine responsabilité historique pour la Pologne, surtout en raison de la seconde guerre mondiale. De surcroît, le gouvernement allemand a désiré de stabiliser le voisinage économiquement pour pouvoir créer avec la Pologne un partenaire/consommateur fort pour lui-même. L'espoir de trouver dans son voisin un partenaire partageant une « approche » ou une « mentalité » du « Mitteleuropa » (de l'Europe centrale) avec un esprit congénial a été déçu.

Dans cette politique poursuivi par Berlin le dernier gouvernement Schröder/Fischer a soutenu depuis plusieurs années le processus de transformation politique en Pologne, a pris fait et cause pour la Pologne dans ses négociations d'adhésion à l'OTAN et à l'UE et a fait des concessions politiques et financières considérables en faveur de ce pays candidat de l'UE. Quelques jours après le sommet de Copenhague où le Chancelier Gerhard Schröder a également aidé la Pologne à résoudre les derniers problèmes financiers de l'adhésion dans les meilleurs conditions pour celle-ci, le gouvernement polonais a annoncé qu'il n'achèterait pas d'avions militaires européens mais des avions américains F-16 pour moderniser son armée. Ce milliard d'euros, que G.Schröder a négocié comme supplément au budget communautaire pour la Pologne, le gouvernement polonais l'a utilisé pour soutenir l'industrie d'armement américaine.³⁰ Une partie de la presse allemande et française non sans polémiques a établi un lien entre les bénéfices reçus du côté communautaire et les dépenses polonaises dans le secteur militaire.

Lors de la crise transatlantique résultant du projet américain d'intervention en Irak, la Pologne s'est alliée avec les Etats membres « belliqueux », notamment avec le Royaume Uni, l'Italie et l'Espagne. Sans consultation avec les Etats de l'Union européenne opposés au projet de l'intervention en Irak, l'ancien Premier ministre Leszek Miller a immédiatement signé la fameuse « lettre des huit », du 30 janvier 2003, pour faire un front uni face à l'Irak. Les pays

²⁹ Cf. : http://www.mon.gov.pl/strona.php?idstrona=164&idn=1_8_3 (site du ministère de la défense polonaise)

³⁰ Cf. : **Klaus Bachmann**: „Das Ende der Interessengemeinschaft? Deutschland und Polen nach EU-Erweiterung und Irak-Krise.“ Report & Analysis 15/03, Center for International Relations, **Warsaw**.

signataires ont été, à part les trois EM déjà mentionnés : le Portugal, le Danemark, et trois pays candidats de l'UE à l'époque : la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque. Cette lettre a suscité une forte tension entre l'Allemagne et la Pologne ainsi qu'entre elle et la France. Ensuite, la Pologne a participé aux interventions en Irak avec ses propres forces militaires, des forces spécialisées et a même menée une zone de commandement sous son autorité.³¹ De manière assez habile, les Américains ont placé sous commandement polonais d'autres troupes slaves (notamment ukrainiennes mais aussi bulgares), reconnaissance indirecte de l'ancien rôle de puissance régionale de la Rzeczpospolita.

3.2.2 Soutien aveugle des Etats-Unis – ou expérience historique ?

Pour comprendre cette grande sympathie de la Pologne pour les Etats-Unis il est nécessaire de regarder l'histoire récente de ce pays.³² Parce que l'Histoire occupe une place essentielle dans les consciences et subconsciences polonaises pour plusieurs raisons : D'abord, la Pologne est le seul Etat européen qui a cessé d'exister pendant 123 ans, de 1795 à 1918 – à la suite des partages entre la Prusse, la Russie et l'Autriche – avant de renaître le 11 novembre 1918. Cette renaissance constituait l'un des buts de guerre du Président américain W. Wilson. Pendant plus d'un siècle, la Pologne a donc disparu de la carte du monde.³³ Le seul pays qui ait refusé ce partage était la Turquie : lorsque le Sultan recevait les ambassadeurs, il restait toujours un fauteuil destiné à l'ambassadeur de Pologne. Traditionnellement, le Sultan demandait : « Et l'ambassadeur de Pologne, que devient-il ? » On lui répondait rituellement: « Il a été empêché. » Alors seulement la réunion commençait.

L'Histoire reste donc une des composantes fondamentales de la culture des Polonais. C'est d'ailleurs grâce à cette prégnance de l'Histoire que la Pologne est « re-née » en 1918. La conscience nationale a fait son œuvre. Les Polonais sont fiers de leur identité polonaise et même les émigrés de la troisième génération gardent ce sentiment d'appartenance nationale. Ils cultivent cette identité, qui a permis au pays et à la nation de revivre. La langue et la littérature (Mickiewicz, Słowacki), la musique (Chopin) vecteur de la culture, ont joué à cet égard un rôle majeur lorsque la Pologne a été partagée.

³¹ Cf. : www.wp.mil.pl (ministère de la défense polonais)

³² Cf. : **Davies Norman**: Im Herzen Europas. Geschichte Polens, Verlag C.H. Beck, **München 2000**.

³³ Cf. : **Davies Norman**: God's playground: A history of Poland, Oxford University Press, Copyright 1982, new edition, **October 2005**.

La Pologne a commencé à se libérer du joug communiste toute seule dès le début des années 1980 par le courage de ses ouvriers (ce qui a galvanisé tout le peuple), le soutien de l'église polonaise et du pape Karol Wojtyła. Non seulement Karol Wojtyła a soutenu le peuple dans ses aspirations à l'unité, la liberté, la démocratie et les droits de l'homme ; de même il a soutenu Solidarnosc par des financements provenant de la CIA qui ont transité par les réseaux de l'église. C'était la première révolution sans effusion de sang qui s'est déroulée pacifiquement autour de la fameuse table ronde. Cette révolution qui a embrasé et saisi toute la population polonaise a finalement mené à la chute du communisme et du rideau de fer dans toute l'Europe centrale en 1989, à la faveur de l'ère gorbatchévienne en URSS. Elle a engendré un processus de la paix en Europe en provoquant la fin de la guerre froide.³⁴

Dès lors, tous les pays européens ont commencé de réduire leurs budgets et leurs capacités militaires. Dans les années suivantes la Pologne a réussi par ses propres moyens le processus de transformation économique avec une faible partie des moyens dont a disposé son voisin, la RDA avec le soutien de la RFA, et a constitué un « marché débouché » énorme pour l'Allemagne réunifiée. Ce marché a même garanti des milliers d'emplois pour la population allemande.

Considérant cette transformation non-sanglante, la question peut se poser d'autant plus, pourquoi alors la Pologne a souhaité participer à une guerre « préventive » tandis qu'elle est sortie du communisme pacifiquement? Ce sujet sera évoqué dans le chapitre suivant. En 1992, le Président Lech Wałęsa avait déclaré en s'adressant à l'Occident : « ***Vous avez plus besoin de nous que nous n'avons besoin de vous.*** » Et ce sentiment s'explique.

3.2.3 Cri pour la sécurité – l'équilibre entre OTAN et UE

Pour les Polonais, l'Histoire enseigne qu'en 1945, à Yalta, les Occidentaux les ont abandonnés aux mains des Soviétiques. A leurs yeux, c'est de la faute des Alliés en 1945 s'ils ont vécu sous le joug communiste pendant quarante quatre ans.³⁵ Pour beaucoup d'entre eux, le retour de la Pologne dans le camp occidental, c'est-à-dire dans l'OTAN et l'UE, était *un dû* car elle appartient à l'évidence à la civilisation occidentale. Au delà, on considérait encore la menace russe comme réelle, au début des années 90. Les militaires polonais craignaient encore une réaction de l'armée russe, comme à Prague et Budapest. Les troupes

³⁴Cf. : **Beyme, Klaus von**: „Systemwechsel in Osteuropa“, **Frankfurt 1994**.

³⁵Cf.: **Davies Norman**: God's playground: A history of Poland, Oxford University Press, Copyright 1982, new edition, **October 2005**.

« post-soviétiques » n'ont quitté la Pologne qu'en 1993. L'aspiration à entrer dans l'OTAN venait donc en particulier du besoin de se protéger de Moscou. Par ailleurs, aux yeux des Polonais, l'UE incarnait une promesse de prospérité. Quinze ans plus tard, le Premier ministre Leszek Miller écrivait encore en 2004, un article dans lequel il expliquait que l'avenir de la Pologne reposait sur deux piliers : l'OTAN pour sa sécurité, l'UE pour sa prospérité économique.³⁶

L'intégration plus rapide de la Pologne dans l'OTAN (1999) que dans l'UE (2004) a inévitablement marqué les esprits, d'autant plus qu'aujourd'hui encore, en Pologne, on considère que la Russie n'est pas toujours amicale. Les Polonais ont été furieux contre le projet de gazoduc nord-européen prévu par l'Allemagne et la Russie via la mer Baltique et qui contourne leur pays. Ils perdent ainsi une source de « royalties ». Cela a été considéré comme une nouvelle trahison de l'Allemagne. L'ancien ministre polonais de la défense, Radosław Sikorski, a même comparé cet accord germano-russe au pacte Ribbentrop-Molotov d'août 1939!³⁷ Quand on connaît l'importance que les Polonais accordent à ce dernier, parce qu'il a présumé au partage de leur pays par les troupes d'Hitler et de Staline, leur perception de ce projet est explicite et un peu exagérée.

En effet, quand on observe depuis Varsovie la politique énergétique russe, la suspension temporaire des livraisons à la Biélorussie en 2004, à l'Ukraine en 2005 et fin 2006 encore les négociations de Gazprom avec les autorités de Minsk, quand on se veut un champion de la lutte pour l'indépendance et qu'on observe, à Varsovie, l'attitude de la Russie vis à vis de la Tchétchénie ou de la Géorgie, on considère que le risque existe et qu'il faut donc bien se prémunir contre lui.

Tout cela explique la primauté de la sécurité pour les Polonais, ce qui est profondément ancré dans leur subconscient. Quant à la relation avec les Etats-Unis, elle découle de la doctrine Wilson, du soutien financier de la diaspora polonaise aux familles restées au pays durant les décennies communistes, puis de l'entrée de la Pologne dans l'OTAN dès 1999. Voilà donc l'explication du soutien aux Etats-Unis comme premier garant adversaire du communisme qui a mené inlassablement la guerre froide. Pour autant, les

³⁶ Cf. : <http://www.kprm.gov.pl/8646.htm> (site du Premier ministre polonais)

³⁷ Cf. : Article du 30 avril 2006 sur www.money.pl

Ce témoignage a été fait par le Ministre Sikorski lors d'une réunion à Bruxelles et a été publié par Reuters. La citation entière était : « *La Pologne est particulièrement sensible quant aux corridors et aux accords au delà de nos têtes [sans que nous sommes consultés]. Cela était la tradition de Locarno, la tradition du pacte Ribbentrop-Molotov. C'était le XX siècle. Nous ne voulons pas d'y retourner.* »

(org. : « Polska jest szczególnie wrażliwa na punkcie korytarzy i porozumień ponad naszymi głowami. To była tradycja Locarno, to jest tradycja paktu Ribbentrop-Mołotow. To był XX wiek. Nie chcemy powtórki. »)

<http://www.money.pl/archiwum/wiadomosci/artykul/gazociag:polnocny:-niemcy;nie:sa:solidarne,93,0,155485.html>

Polonais ont oublié que le Sénat américain à un temps a traîné les pieds pour donner son accord à l'élargissement de l'Alliance atlantique.

En 2007, la Pologne se trouve aux marges orientales de l'OTAN et de l'Union européenne. Elle avait trois voisins en 1989, elle en a sept désormais dont, sur sa frontière orientale, la Biélorussie de Loukachenko isolée diplomatiquement, mais aussi l'Ukraine avec laquelle les liens se sont beaucoup resserrés après la Révolution orange de 2004, et la Russie, avec l'enclave de Kaliningrad. Ainsi elle a perdu tous ces anciens Etats voisins de l'époque soviétique. Le souci sécuritaire de la Pologne, est de ne plus se trouver en première ligne. La géographie place la Pologne entre l'Allemagne et la Russie qui ont fait quelques allers-retours tragiques sur son territoire au cours des siècles. C'est pourquoi son projet majeur est d'éloigner le risque un peu plus loin à l'Est. Varsovie a donc une politique visant à soutenir un élargissement à l'Est de l'Union européenne comme de l'OTAN, à la Biélorussie, l'Ukraine voire la Moldavie. Il subsiste de l'Histoire le souhait de se doter d'un espace « tampon » face à une menace venant de l'Est. Cela explique la pression polonaise visant à ce que l'UE se dote d'une politique orientale très forte au bénéfice de ses voisins orientaux, comme la politique de voisinage par exemple, ce qui est témoigné par les sites Internet du sénat et de l'ancien Président Aleksander Kwasniewski.³⁸

Sur cette toile de fond il est clair qu'il y a eu, à l'occasion des événements en Irak, un rapprochement entre la Pologne et les Etats-Unis, qui s'inscrit aussi dans la perspective historique. La doctrine Wilson, le rôle de la diaspora polonaise aux Etats-Unis, la garantie de sécurité américaine via l'OTAN font que les Polonais se sentent redevables envers les Américains. De surcroît, la Pologne est le plus peuplé et le plus étendu des nouveaux Etats membres de l'UE. Dans l'esprit des hommes politiques polonais, la Pologne se devait de participer à la « lutte contre le terrorisme » qui fut la raison affichée de l'opération en Irak. Elle croyait de s'engager pour la bonne cause, notamment la libération de l'Irak des mains des terroristes y compris Saddam Hussein. Depuis 2003, les Polonais ont surfé sur la vague de ce rapprochement avec les Etats-Unis. La Pologne est apparue comme un allié fidèle des Etats-Unis en Irak et en Afghanistan. Les Etats-Unis ont trouvé en Pologne des responsables prêts à dire « oui » tout de suite et ils en ont joué, par exemple avec la « Lettre des huit ».

A y bien réfléchir, cet engagement de Varsovie aux côtés de Washington relève plus d'une volonté de positionnement que d'une analyse détaillée de la situation irakienne. Pour la Pologne, Etat non pétrolier, le maintien au pouvoir en Irak du Baas, parti national laïque ne

³⁸ Cf. : www.senat.gov.pl/k6/kom/ksue/2007/070117a.htm (site du sénat polonais)
www.kwasniewskialeksander.pl/foundationa.php?id=11&mode=view (site du l'ancien premier ministre Aleksander Kwasniewski en collaboration avec fondation « Amicus Europae »)

persécutant pas les chrétiens, aurait pu être considéré comme une option acceptable et un moindre mal comparé à l'avènement d'un gouvernement chiite, alors que l'installation de la démocratie n'était pas garantie.

3.2.4 Les liens entre les Polonais et les Américains

En 2004, les Etats-Unis ont aidé l'opposition ukrainienne à prendre le pouvoir, ce qui était aussi un objectif polonais. Il y a des hommes politiques polonais ou américains très introduits dans l'autre pays. Ainsi, le ministre de la défense (jusqu'au 5 février 2007), Radosław Sikorski, a-t-il longtemps vécu aux Etats-Unis où il est très apprécié dans les milieux de la Défense. Sa femme, Anne Applebaum, est une journaliste américaine de renom dans un grand journal américain. De l'autre côté de l'Atlantique, Zbigniew Brzezinski, fils d'un diplomate polonais (son père a été statué à l'étranger avant la guerre de 1939-45) et l'ancien conseiller du Président J. Carter de 1977-81, est d'origine polonaise et parle toujours cette langue. Il dispose d'importants réseaux en Pologne. Plus généralement, les anciens émigrés polonais aux Etats-Unis sont parfois revenus au pays et sont des acteurs de la vie publique. Il existe un lien assez fort entre la Pologne et les Etats-Unis au niveau des valeurs : celles que prône le Président G. W. Bush sont assez proches de celles des partis politiques conservateurs en Pologne. Ceux-ci trouvent donc à Washington une personnalité qui partage davantage leurs idées que les institutions communautaires. Et il est naturel que le courant passe plus facilement avec quelqu'un qui partage les mêmes valeurs.

3.2.5 Changement au gouvernement et dans l'opinion publique en Pologne

On se rappellera qu'à l'époque c'était le gouvernement de gauche (Sojusz lewicy demokratycznej – **SLD** et Polskie stronictwo ludowe – **PSL**), composé en partie des cadres de l'ancien régime (notamment du parti communiste polonais – **PZPR**, Polska Zjednoczona Partia Robotnicza – ou **POUP** en français, Parti ouvrier unifié de Pologne) qui a soutenu l'intervention en Irak. Or, l'opinion publique n'était pas enthousiaste, voire même opposée à une intervention polonaise. Ce soutien par l'ancien gouvernement socialiste s'explique en partie par la volonté de ces dirigeants de « se blanchir » et de faire oublier leur passé communiste du PZPR en affichant des positions conformes au nouveau contexte politique. Depuis, les dernières élections législatives et présidentielle en automne 2005 qui ont été gagnées par les partis de droite, le nouveau gouvernement a retiré les forces militaires

polonaises d'Irak. Aujourd'hui on constate une certaine désillusion à propos de l'opération en Irak. Le projet d'installation d'éléments du système anti-missiles américain³⁹ sur le territoire polonais ne donne ainsi pas lieu à une réponse positive aussi rapide que si la question s'était posée il y a deux ou trois ans. En outre on constate à ce sujet que les réactions des autorités polonaises aux propositions officielles américaines demeurent très prudentes. Quoi qu'il en soit, ce projet de déploiement déplait fortement à la Russie. Varsovie sait que cela induit un risque de réaction forte du Kremlin. Pour autant, la Pologne et la Russie semblent en mesure de mieux discuter ensemble aujourd'hui, malgré le différend sur un autre sujet, celui des importations de viande polonaise en Russie, qui a conduit Varsovie à faire usage fin 2006 de son droit de veto à l'UE.

3.2.6 Relations avec les institutions communautaires depuis 2004

Les premières années après l'adhésion à 'UE ont été marquées par un apprentissage. La Pologne a une tendance historique à se définir comme victime expiatoire. Avec les années la déception causée par l'UE et ses politiques communautaires (p.ex. la politique agricole commune) a commencé de peser de plus en plus dans la perception polonaise d'un besoin de se défendre. Actuellement la Pologne essaye de se défendre contre la perspective de traité constitutionnel ou plus précisément contre la pondération des voix qui est désavantageuse pour elle comparé au système actuel. Par conséquent elle se bat pour freiner toutes les tentatives de relance du projet constitutionnel pour garder le mode décisionnel d'après le Traité de Nice. Elle a même déclaré qu'elle s'opposerait à la conférence intergouvernementale dans la mesure où le referendum sur l'adhésion de la Pologne a été organisé sur la base du traité de Nice. C'est dans ce cadre institutionnel que la population polonaise a exprimé son accord pour adhérer à l'Union européenne.⁴⁰ Les arguments développés à Varsovie à cet égard visaient davantage à permettre à la Pologne de bloquer les projets communautaires qui pourraient ne pas lui convenir qu'à faciliter la mise en place d'institutions lui donnant les moyens de faire adopter ses propres idées. Il s'agit davantage de se défendre que de construire.

³⁹ Cf. : <http://www.psz.pl/content/view/4328/>

Cf. : « Czy Polsce jest potrzebna amerykańska tarcza antyrakietowa ? », **Gazeta wyborcza**, 08.12.2005.

Cf. : « Slowackie MSZ : Amerykanie proponują budowę tarczy antyrakietowej w Polsce, a jej radarów w Czechach », **Gazeta Wyborcza**, 20.01.2007.

⁴⁰ Cf. : „Bunt starej Europy“, **Gazeta Wyborcza**, 25.06.2005.

Dans le domaine de la PESD le gouvernement polonais s'implique néanmoins dans les questions de sécurité européenne. En témoigne sa participation aux opérations au Congo et au Liban. Son armée est importante en volume et elle veut participer à des opérations dans lesquelles l'UE s'implique directement ou sous la bannière de l'ONU. Tous les observateurs avisés soulignent son rôle dans la PESD. Varsovie montre ainsi sa volonté de participer à un volet déterminant de la politique communautaire puisqu'il s'agit de sa sécurité. Cela s'accorde bien avec sa préoccupation historique : de se protéger. En outre, à cela s'ajoute une préoccupation contemporaine : imposer sa légitimité aux anciens Etats membres de l'UE.

Pour l'avenir, les divisions internes des Polonais doivent être surmontées si ce pays veut peser de manière plus évidente sur les questions communautaires. Varsovie ferait mieux désormais de ne plus se demander comment se défendre contre l'UE mais de réfléchir à la meilleure manière de l'influencer dans un sens qui lui convient. Il faut donc réaliser une véritable révolution mentale, ce que les Polonais ont déjà bien entamé.⁴¹

3.2.7 Des promesses américaines pour l'allié modèle polonais

Au delà des motivations liées aux valeurs partagées et à l'affinité historique avec les Etats-Unis, le gouvernement polonais a poursuivi d'autres objectifs. Comme la Pologne n'a pas de liens historiques ou politiques importantes avec l'Irak, ce sont des intérêts politiques et économiques qui sont rentrés en ligne de compte. Sur le plan politique, des « marchés » ont été envisagés avec le gouvernement de George W. Bush. Pour remercier son allié de la « nouvelle Europe » d'avoir été prêt sans hésitations à s'engager avec lui pour la bonne cause, à savoir la lutte contre le terrorisme et la libération de l'Irak, M. Bush a créé des espoirs à son nouveau « grand » ami. Lors d'une visite du Président Kwasniewski à Washington en janvier 2003 le Président américain a assuré son allié fidèle, qu'il appelait également son meilleur ami en Europe, qu'il s'engagerait à faciliter les procédures de demandes de visas pour les ressortissants Polonais, voire même de les supprimer comme a reporté la presse polonaise;⁴² Une telle promesse a été facile à faire car le régime des visas se base sur une loi et non pas sur des décisions de l'exécutif.

Dans le domaine militaire, Washington a laissé sous-entendre qu'il soutiendra la modernisation de l'armée polonaise au moyen de son expertise, d'aide directe et de nouveaux

⁴¹ Cf. : « Jaki ten ruch », **Gazeta Wyborcza**, 19.05.2007.

⁴² Cf. : „Kwasniewski rozmawiał z Bushem“, **Gazeta Wyborcza**, 14.01.2003.

Cf. : „Bush zawetuje ustawę znoszącą wizy dla Polaków?“, 01.03.2007 sur www.money.pl

matériels à des conditions financièrement avantageuses sous réserve que Varsovie achète de l'armement américain, comme l'avion militaire F-16.⁴³

Quant aux intérêts économiques le gouvernement polonais a espéré, au delà d'une coopération plus étroite avec les Etats-Unis, obtenir un accès direct aux ressources pétrolières. D'ailleurs, Varsovie s'attendait à participer à la reconstruction de l'Irak et à bénéficier de conditions favorables pour les appels d'offres lancés pour la reconstruction. De même le gouvernement polonais a espéré de pouvoir envoyer ses ingénieurs en Irak après la fin de l'intervention militaire. En échange la Pologne s'engageait à annuler les dettes de Bagdad à hauteur de 540 millions Euros environ. Les attentes économiques du gouvernement polonais en échange de son engagement en Irak dans un contexte de taux de chômage élevé se sont trouvées déçues.

3.2.8 Bilan des bénéfices retirés par la Pologne

Face au calcul de Varsovie visant à créer une vraie alliance avec Washington dans plusieurs domaines politiques et économiques communs, une déception s'est manifestée de plus en plus fortement au sein d'élite politique polonaise. En matière de visas les Polonais attendent jusqu'à aujourd'hui que la promesse américaine soit tenue. Il en va de même pour la modernisation de l'armée ainsi que pour les investissements directs attendus en Pologne qui ne se sont pas réalisés de la manière prévue. Quant à la reconstruction de l'Irak, ce pays dispose lui-même d'ingénieurs compétents et en mesure de s'engager pour la reconstruction de leur propre pays. En outre, le gouvernement américain a préféré passer la commande au consortium Halliburton (et à ses sous-traitants), entreprise où l'ancien Vice-président Richard Cheney a été cinq ans (1995-2000) président du directoire. Cheney a passé des commandes publiques de plusieurs milliards US\$ à Halliburton. Par conséquent Halliburton est devenu l'un des principaux fournisseurs du gouvernement en passant du 73ème⁴⁴ au 18ème rang. Cette passation de commande à Halliburton s'est faite sans appel d'offre officiel, ce qui a provoqué de vives critiques de la part de l'opposition démocrate. Le montant de cette commande à Halliburton a été estimé par la *Financial Times* à environ 7 milliards US\$. Les coûts totaux de la reconstruction de l'Irak s'élèveront d'après des estimations de l'*American Academy of Sciences* entre 30 et 105 milliards US\$. Annuellement les recettes de pétroles

⁴³ Cf. : „Kwaśniewski u Busha: dużo obietnic (aktl.)“, **Wprost**, 09.02.2005.

⁴⁴ Cf. : Article sur: www.astm.lu (action solidarité tiers monde) „Halliburton – die Firma des Vizepräsidenten“.

fourniront environ 15 Mrd US\$, le remboursement des dettes se montant à 5-12 Mrd. US\$.⁴⁵ Pour cette raison le gouvernement américain permettra aussi aux consortiums non-américains de s'installer pour remettre l'exploitation pétrolière en route plus rapidement, sous réglementation américaine. Sur ce sujet on voit bien l'attitude du gouvernement Bush : dans un premier temps de grandes parties du territoire irakien ont été détruites par les bombes américaines et ensuite, ce même gouvernement Bush va fournir après la guerre des consortiums et des entreprises spécifiques ainsi que des experts spécialisés dans les services anti-terroristes (« *total counter-terrorism services* »).

Au delà de ces déceptions économiques, de l'absence de bénéfices retirés, et de la découverte de l'inexistence d'armes de destruction massive en Irak, le gouvernement polonais se sent de plus « mis en boîte » par Washington. L'insécurité grandissante sur le terrain et le nombre croissant de soldats polonais tués ont abouti à un changement de l'opinion publique sur cette intervention. Il s'est aujourd'hui avéré que l'opération en Irak ne pouvait pas être menée de manière rapide et non-sanglante comme attendu. Dans ce contexte les décideurs américains et les efforts de guerre sont de plus en plus critiqués ; alors qu' en septembre 2003 47% de la population polonaise soutenait encore l'intervention en Irak, le chiffre est tombé à 20% en 2005.⁴⁶

En outre, sur le concept de protection il est indubitable que la Pologne ait obtenu son bonus de sécurité, c'est-à-dire que les Etats-Unis s'engageront au delà de leurs obligations de l'OTAN au cas où la Pologne aurait besoin de soutien militaire en cas d'attaque armée par un autre pays (voir la crainte de la Russie). De toute manière, l'article 5 de la Charte du Traité de l'Atlantique du Nord prévoit cette assistance à laquelle la Pologne a bien voulu faire référence en jouant l'allié modèle de Washington.

Du reste la politique américaine ne semble pas tenir compte des demandes de la Pologne. Pourtant, Washington s'est servi de son allié fidèle pour atteindre ses buts. Varsovie a donc fait son devoir pour le grand frère d'outre-Atlantique à la manière « *take it all as granted* », mais en revanche elle n'a rien obtenu. Elle n'a pas eu le « merci » espéré. Au contraire, dans le domaine de la politique du personnel dans les organisations internationales les Etats-Unis ont même fait un lobbying contre les candidats de la Pologne. De ce fait, le gouvernement polonais n'a pas pu mettre à la tête de l'OCDE en 2006 son candidat Marek

⁴⁵ Cf. : Article sur: www.astm.lu (action solidarité tiers monde) „Halliburton – die Firma des Vizepräsidenten“.

⁴⁶ Cf. : Article de presse : Polen: Mehrheit für einen Abzug eigener Truppen aus dem Irak, in: *Der Standard*, 4. Juni 2005.

Belka qui a retiré sa candidature.⁴⁷ En effet les Etats-Unis ont soutenu en candidat présenté par Mexique, donc un autre pays important du point de vue de Washington.

Au sein de l'UE la Pologne n'a pas pu non plus augmenter son prestige auprès des pays de la « vieille Europe ». Varsovie a espéré qu'avec son intervention elle allait pouvoir accroître son importance pour l'Europe et le noyau dur de l'Union en relativisant l'importance du couple franco-allemand au sein de la Communauté. La politique polonaise s'accroche toujours au « *continental balancing* », c'est à dire à l'accroissement de son importance militaire en Europe pour construire un équilibre entre les puissances de l'ouest et de l'est et ne pas être considéré comme un Etat membre du deuxième rang. Pour cette raison la Pologne veut s'engager d'une manière renforcée dans la politique européenne de sécurité et de défense afin de finalement pouvoir imposer sa légitimité aux anciens Etats membres.⁴⁸

3.3 Position du Royaume Uni

3.3.1 Evolution de la motion « guerrière » - Le meilleur ami

La position du Royaume Uni dans le domaine de la politique étrangère peut être exprimée de la meilleure façon par la célèbre formule de Winston Churchill qu'il a lancée au général de Gaulle : « Chaque fois que nous devons choisir entre l'Europe et le grand large, nous choisirons le grand large »⁴⁹. Et peu importe si, en l'occurrence, Churchill songeait surtout au Commonwealth hérité de l'Empire britannique quand il évoquait le « grand large ». Cette citation montre bien l'orientation naturelle du Royaume-Uni vers l'Océan Atlantique et donc les Etats-Unis, plutôt que vers le continent européen.

Le 21 septembre 2001, George Bush s'adresse simultanément aux 2 chambres du Congrès américain, le Sénat et la Chambre des Représentants. 10 jours après les attentats, c'est son premier discours devant les parlementaires américains. Tony Blair, venu de Londres, via Berlin et Paris, a fait le déplacement. Lorsque le leader travailliste s'avance dans les travées pour venir s'asseoir, un tonnerre d'applaudissements retentit dans le Congrès. Quelques minutes plus tard, au milieu de son discours, George Bush le salue « *Thank you for*

⁴⁷ Cf. : « Selection of a new Secretary-General of the OECD » sur :

www.oecd.org/document/24/0,2340,en_2649_201185_35062801_1_1_1_1,00.html

⁴⁸ Cf. : www.msz.gov.pl/Komunikaty.prasowe.977.html?PHPSESSID=dfa047616783f2a232d4259457f7cce5 (Ministère des Affaires étrangères polonaises)

⁴⁹ Cf. : Citation sur :

<http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=1007029395906>

coming, friend ». Merci d'être venu, l'ami. Cette scène a profondément touché le premier ministre.⁵⁰ Une soudaine dimension affective s'est créée, essentielle pour comprendre ce tournant de 2001. Une dimension affective que Blair ne connaîtra jamais avec l'Europe. A cet instant, il vient de décider que la Grande-Bretagne se doit d'être le premier allié de Washington. Et le voici donc, sur ce terrain là aussi, en train de suivre les traces de la conservatrice Margaret Thatcher, célèbre pour son alliance à la fois stratégique et personnelle avec l'américain Ronald Reagan.

D'ailleurs, George W. Bush n'a pas cessé de rendre hommage à son nouveau déclaré « meilleur ami ». Lors d'une visite à Londres en novembre 2003 le président des Etats-Unis proclame en flattant Tony Blair : « L'Amérique a toujours trouvé des partenaires forts à Londres, des leaders de bon sens, et du cran quand les temps sont durs. Et je retrouve toutes ses qualités dans votre Premier ministre, qui a tout mon respect. L'Amérique a de la chance de pouvoir appeler ce pays « notre meilleur ami » dans le monde. Dieu vous bénisse tous ! »⁵¹. « Notre meilleur ami, notre allié le plus proche »⁵², ces mots, George Bush les a employés à plusieurs reprises entre 2001 et 2006 pour qualifier Tony Blair.

En outre, plusieurs raisons cimentent la force de cette alliance. Et ces raisons sont en quelque sorte le miroir inversé des motifs de la méfiance vis-à-vis de l'Europe. La première, c'est l'attrance naturelle d'une partie du public britannique pour les Etats-Unis. Il y a bien sûr le lien de la langue, qu'il ne faut pas sous-estimer. Comme le relève le romancier américain Russell Banks, « il passe plus de choses entre nous et les Anglais qu'entre nous et les autres Européens, ne serait-ce qu'en raison d'une langue commune. Les rapports sont plus familiers, plus aisés, entre deux nations qui ont la même langue ou la même religion »⁵³. Il y a aussi la croyance commune dans des valeurs économiques assez proches. Le Royaume Uni est beaucoup plus alignés sur le fonctionnement économique américain, en particulier en termes de flexibilité financière et de flexibilité du marché du travail qu'en comparaison avec le reste de l'Europe.

Le volet historique peut également être invoqué comme avec la Pologne, mais c'est un argument à double tranchant. Car les relations américano-britanniques ont connu des hauts et des bas : depuis la fondation des Etats-Unis, contre l'Angleterre, jusqu'à la guerre du Vietnam en passant par la crise de Suez. Et s'il faut rechercher à travers les siècles une

⁵⁰ Cf. : **Four, Jean-Marc** : « Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre? », éditions Lignes de Repères, Paris, 2007.

⁵¹ Cf. : **Four, Jean-Marc** : « Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre? », éditions Lignes de Repères, Paris, 2007.

⁵² Cf. : idem

⁵³ Cf. : **Banks, Russell**, entretien avec Jean-Michel Meurice : "Amérique notre histoire", Actes Sud/Arte éditions, Octobre 2006, p. 104.

définition de l'attitude anglaise en matière de politique étrangère, ce serait surtout l'opposition à la puissance dominante (sauf bien sûr quand l'Angleterre fut elle-même cette puissance dominante): contre Louis XIV, contre l'Invincible Armada espagnole au XVIème siècle, contre les Habsbourg, contre Napoléon, contre Hitler. Si l'on suit ce raisonnement, aujourd'hui Londres devrait plutôt défier Washington.... A l'exemple du Royaume Uni l'Histoire n'explique donc pas tout. En revanche, il existe un sentiment d'appartenance à un univers culturel commun.

Quant à la presse populaire anglaise, à l'exception du *Daily Mirror*, elle vénère les Etats-Unis à peu près autant qu'elle redoute l'Union Européenne. Sur cet échiquier très influent des médias, un homme joue un rôle déterminant: le magnat australo-américain Rupert Murdoch, propriétaire à la fois du bouquet télévisuel *Sky*, du quotidien *The Times* et du journal populaire *The Sun*. Rupert Murdoch abhorre l'Europe et ses législations sociales et ses directives anti-trust. Pour lui, ce sont autant d'entraves à l'expansion de son empire. Politiquement conservateur, résolument atlantiste, Murdoch juge naturelle l'alliance Londres-Washington et il est inutile d'essayer d'écrire le contraire dans l'un de ses titres. En ajoutant à cette liste d'autres titres spontanément pro-américains comme le *Daily Mail*, le *Daily Express* ou le *Daily Telegraph*, plus de 10 millions d'acheteurs quotidiens sont exposés à ces tendances.

A ces éléments du paysage britannique s'ajoute la personnalité de Tony Blair. A partir des attentats de 2001 en particulier, le premier ministre se range délibérément aux côtés de George Bush. A bien des égards, il semble même fasciné par le président américain. Une partie de la presse de gauche, le *Guardian* ou *l'Independent* a beau le traiter de « *Bush's poodle* », « le caniche de Bush ». Soutenir les Américains, c'est inscrit dans la maxime de M. Blair. Selon le journaliste John Kampfner, même lorsque Blair semble faire un pas vers les Européens, c'est pour plaire à Washington: ainsi les accords de défense franco-anglais de St Malo, viseraient en fait, d'après Kampfner, à montrer aux Américains que les « Européens sont capables de davantage que d'être seulement une force de maintien de la paix »⁵⁴.

Au-delà de la relation particulière entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, il existe une relation distinctive entre deux hommes, Tony Blair et George Bush, tout comme il y avait une complicité originale entre Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Cette relation personnelle Blair-Bush devient, après les attentats du 11 septembre 2001, la pierre angulaire de la politique étrangère britannique. Le premier ministre se réapproprie d'ailleurs totalement ce domaine de la politique internationale, qu'il avait délaissé jusque là.

⁵⁴ Cf. : **Kampfner, John: "Blair's wars", published by Free Press, London, 2004.**

Pour Charles Grant, le directeur du Centre pour des réformes européennes à Londres⁵⁵, « le mariage Blair-Bush n'est pas un mariage de convenance, c'est une alliance de cœur. Ces deux hommes ont beaucoup en commun ». D'un autre côté cela peut pourtant paraître paradoxal de voir un gouvernement britannique travailliste s'aligner sur une administration américaine conservatrice. D'autant plus que Tony Blair sait très bien que son parti aimerait voir un changement de gouvernement aux Etats-Unis. Mais pour Blair, les grands liens idéologiques entre partis sont sans importance. Ce qui compte ce sont les relations personnelles entre les leaders mondiaux et dans le cas de la relation avec Bush, il y a une sympathie personnelle réciproque. L'alliance Bush-Blair va trouver sa concrétisation la plus significative avec la guerre en Irak, en 2003.

3.3.2 La machinerie de Tony Blair

Dans les mois qui précèdent l'entrée en guerre, entre septembre 2002 et mars 2003, Tony Blair a essuyé sur la scène politique intérieure des critiques de toutes parts, certaines plus ostensibles que d'autres. Début 2003, tous les sondages indiquent que 2 Britanniques sur 3 sont défavorables à une intervention, mais M. Blair est indifférent à ces sondages. Les manifestations se multiplient, le 15 février près de 2 millions de personnes défilent dans les rues de Londres. Son parti entre en rébellion, 120 députés travaillistes (sur un total de 420) votent contre la guerre. Il n'en a cure. L'Etat-major britannique souligne les risques d'une intervention dans un pays aussi particulier que l'Irak. Son propre ministre des Affaires étrangères, Jack Straw, lui fait part de ses réticences. Mais Tony Blair l'ignore. Le Foreign Office, où de nombreux diplomates sont défavorables à l'intervention, est mis à l'écart. La guerre en Irak sera conduite exclusivement depuis le 10 Downing Street. L'homme qui en 1997 ne s'intéressait pas à la politique étrangère, est devenu un chef de guerre, que seules les relations internationales captivent.⁵⁶

Et toute l'opération est pilotée dans un cercle très restreint. Deux hommes jouent un rôle-clé dans l'entourage immédiat du premier ministre. Tous deux travaillent au 10 Downing Street: David Manning s'occupe du « fond », Alastair Campbell de la forme. David Manning, devenu depuis ambassadeur à Washington, est le conseiller diplomatique de Blair. Cet homme est de toutes les conversations avec l'équipe Bush. Très bon connaisseur du dossier

⁵⁵ Cf. : **Grant, Charles**: "Blair's five wars. Iraq has severed the thread of Blairite foreign policy. This fifth war may turn out to have been his last", published in Prospect magazine, **October 2003**.

⁵⁶ Cf. : **Kampfner, John**: "Blair's wars, published by Free Press", **London, 2004**.

proche-oriental, c'est un farouche défenseur de l'OTAN et du rôle des Etats-Unis comme emblème du « monde libre ». Il estime que Washington, après avoir été le rempart contre Hitler et contre Staline, est aujourd'hui le rempart contre la menace islamiste. D'ailleurs, Manning ne croit pas dans une menace qui ne saurait être assortie d'une capacité à user réellement de la force. Cela conduit finalement, pendant l'hiver 2002/2003, à une interprétation « guerrière » de la résolution 1441 du Conseil de Sécurité sur l'Irak. Cette résolution 1441 est tant de fois commentée et décortiquée, et devait donner théoriquement leurs chances aux inspecteurs en désarmement dirigés par Hans Blix. Alastair Campbell, lui, s'occupe donc de la forme. Lui est le grand chef de la communication de Tony Blair. Il est un véritable maître de la manipulation de l'information et entre septembre 2002 et mars 2003, c'est lui qui utilise la rhétorique guerrière en ne prenant que les arguments qui l'arrangent.⁵⁷

Trois ans et demi après le début de la guerre, fin 2006, la relation Bush/Blair est toujours bonne et toujours ciblée contre le terrorisme islamique international. Tandis que le grand public britannique ne supporte plus le président américain. Selon une enquête de l'institut de sondage ICM publiée début novembre 2006, 75% des Britanniques pensent que George Bush constitue une menace pour la paix mondiale. Seul Ousama Ben Laden le « devance » (87% des Britanniques le considèrent comme une menace). George Bush est perçu comme plus dangereux que le président iranien Mahmoud Ahmadinejad ou que son homologue nord-coréen Kim Jong-Il. Et dans le même temps, 71% des Britanniques estiment que l'invasion de l'Irak était injustifiée.⁵⁸

Il est bien évident que la guerre en Irak ne se résume pas entièrement à une alliance Londres-Washington. Comme déjà présenté dans les chapitres précédents, d'autres alliés européens comme Varsovie, Madrid, Rome ont apporté également leur soutien à l'intervention armée. Mais cette guerre va tout de même solidement ancrer M. Blair du côté du grand large plutôt que de l'Europe.

« D'abord, nous devons rester les alliés les plus proches des Etats-Unis. Mais nous devons aider à construire un pont entre l'Europe et les Etats-Unis. L'Europe devrait être un partenaire des Etats-Unis, pas un rival »⁵⁹. Voilà ce qu'affirme Tony Blair devant la Chambre des Communes fin 2002, alors que le ton n'a pas encore monté sur l'éventualité d'une intervention armée. Cependant, M. Blair reprend alors sa théorie préférée, celle du « *bridge* », du pont, de la passerelle.

⁵⁷ Cf. : **Kampfner, John**: Blair's wars, published by Free Press, **London, 2004**.

⁵⁸ Cf. : "Bush more dangerous than Kim JONG Il", en **The Guardian, 03 novembre 2006**.

⁵⁹ Cf. : **Kampfner, John**: Blair's wars, published by Free Press, **London, 2004**.

Mais lorsque les débats s'aggravent entre les pro-guerre et les anti-guerre, entre Washington et Londres d'un côté, Paris et Berlin de l'autre, la théorie du « pont » est vite reléguée au second plan. En février 2003, M. Blair réalise qu'il n'obtiendra pas la nouvelle résolution du Conseil de Sécurité qui permettra l'entrée en guerre. Cette résolution, il en a pourtant durement besoin pour convaincre son opinion publique, et pour persuader son parti de voter en faveur de l'intervention. Mais il s'avère que cette résolution est inaccessible, comme les membres du Conseil de Sécurité y sont majoritairement opposés. Le Premier ministre doit alors trouver une parade pour faire adopter la motion « guerrière » à la Chambre des Communes. Etonnamment, c'est Jacques Chirac qui a fourni la solution. Lors d'une interview à la télévision, le 11 mars 2003, l'ancien président de la France a déclaré que quelles que soient les circonstances, la France va voter non parce qu'elle considère, ce soir, qu'il n'y a pas de raison de faire la guerre pour parvenir aux buts fixés arbitrairement de désarmer l'Irak.⁶⁰ En d'autres termes, Chirac a exprimé que Paris est prêt à utiliser son droit de veto au Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU), pour empêcher une nouvelle résolution qui avaliserait le recours à la force. Aussitôt, la machine à communiquer de Downing Street est lancée. L'équipe d'Alistair Campbell raye le mot « ce soir », pourtant essentiel. De plus elle ne retient que la formule « quelles que soient les circonstances ». En quelques heures, toute la presse anglaise est « avisée » sur le thème : les Français ont décidé d'opposer leur veto « *whatever the circumstances* » et ils ne changeront jamais d'avis. L'objectif de cette combine des services de communications blairiens a été de : faire voter la motion à la Chambre en imputant à Paris la responsabilité de l'échec. Interpellé par l'ambassadeur de France à Londres Gérard Errera, inquiet de cette manipulation, le chef de cabinet du ministre des Affaires Etrangères Jack Straw a alors cette formule pour qualifier les propos de Jacques Chirac : « c'est un vrai cadeau, on ne va pas s'arrêter là ». Et les services de Downing Street donnent en effet le feu vert à un déchaînement anti-français dans la presse populaire. Les nobles objectifs de M. Blair d'être le pont où la passerelle pour l'Europe ont été soudainement oubliés. Seul le résultat compte : faire voter la guerre. Et cela marche avec succès. Plusieurs députés changent d'avis, suffisamment pour que l'intervention militaire soit avalisée par la Chambre des Communes. M. Blair a réussi de convaincre la Chambre des Communes, mais à quel prix ? La guerre aura lieu, mais le pont est en ruines.⁶¹

Tony Blair a donc choisi son camp. C'est celui de Washington. Cet alignement, cimenté par la guerre et les pertes communes en Irak, n'a pas faibli depuis. Sur le nucléaire

⁶⁰ Cf. : **Four, Jean-Marc** : « Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre? », éditions Lignes de Repères, Paris, 2007.

⁶¹ Cf. : **Four, Jean-Marc** : « Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre? », éditions Lignes de Repères, Paris, 2007.

iranien, le premier ministre britannique s'est également aligné sur les Etats-Unis, se refusant à écarter publiquement l'option militaire. Jack Straw en a d'ailleurs fait les frais. En juin 2006, il a perdu son portefeuille de ministre des affaires étrangères, sans doute pour avoir trop ouvertement manifesté son opposition catégorique à un conflit armé avec l'Irak. De même, lors de la guerre au Liban entre Israël et le Hezbollah, pendant l'été 2006, Tony Blair s'est distingué en Europe par son refus de demander un arrêt immédiat de l'intervention israélienne... Refus identique à celui de... George Bush.

3.3.3 Le bilan du meilleur ami

Pour faire le bilan de cette alliance inconditionnée la question se pose si cet alignement croissant sur Washington à partir de 2001, a porté ses fruits pour Londres. Autrement dit, Tony Blair a-t-il obtenu quelque chose en échange ? A-t-il fait plier l'administration américaine sur d'autres dossiers ? L'alliance a-t-elle fonctionné dans les deux sens ? La réponse est plutôt décevante.

La seule avancée concrète décrochée par le premier ministre britannique, c'est une évolution du discours américain sur le Proche-Orient. Londres, comme Paris, milite depuis longtemps pour la solution des deux Etats, l'un israélien l'autre palestinien. Et en juin 2003, après des mois de sollicitation, Tony Blair parvient à persuader George Bush de s'engager dans la même voie : celle de la « feuille de route » qui prévoit la coexistence d'un Etat palestinien viable aux côtés d'un Etat israélien en sécurité.⁶² Le Président américain, qui initialement ne voulait pas s'engager dans ce dossier, finit alors par le faire. Celui-ci convoque alors en deux jours deux sommets, dont l'un réunit les deux premiers ministres israélien et palestinien de l'époque, Ariel Sharon et Abou Mazen. Depuis, on le sait, la situation est redevenue inextricable, en particulier depuis les succès électoraux du Hamas et la crise au Liban. En novembre 2006, Paris, Madrid et Rome ont délibérément dévoilé un nouveau plan de paix pour le Proche-Orient sans consulter Londres. Le résultat de cette action a été que quelques jours plus tard, en décembre, George Bush s'est refusé à s'engager sur le terrain d'une initiative de paix régionale qui pourrait inclure l'Iran et la Syrie afin de résoudre la guerre en Irak, malgré les recommandations du Groupe d'Etudes sur l'Irak dirigé par James Baker, et malgré l'amicale pression de Tony Blair.⁶³

⁶² Cf. : http://www.un.org/french/newscentre/infocus/middle_east/roadmapF2003.pdf

⁶³ Cf. : <http://www.un.org/apps/news/infocusRel.asp?infocusID=70&Body=Palestin&Body1=>

Sur les autres sujets, le bilan du premier ministre britannique en termes d'influence sur le Président américain est encore plus émouvant. Tony Blair a fait « chou blanc » sur toute la ligne : Echec sur la ratification par les Etats-Unis du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Echec sur un plan sérieux de reconstruction de l'Afghanistan. Echec sur une levée des barrières protectionnistes américaines dans le cadre des négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en particulier sur la taxation de l'acier européen. Autant de sujets sur lesquels le parti travailliste espérait des concessions de Washington. Autant de sujets que le Premier ministre britannique a régulièrement soulevé auprès du Président américain. Or le bilan total est : autant d'échecs. A tel point que selon John Kampfner (l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris), John Holmes qui était un proche de Tony Blair, s'est permis de souffler à son « chef », en 2003: « Ca ne serait peut-être pas une mauvaise idée si nous pouvions manifester nos désaccords avec les Américains un peu plus publiquement ». ⁶⁴

Dans un article de *BBC* fin novembre 2006 la relation entre Bush et Blair a pu être qualifiée pour le Président des Etats-Unis de la manière suivante : « quand Bush voit Blair, il l'écoute poliment évoquer plein de choses, il fait mine d'avoir compris et d'approuver, mais dès que Blair a le dos tourné, il oublie toutes les vagues promesses qu'il lui a faites ». Par ailleurs, l'article de *BBC* reporte que « Bush a toujours ignoré, de façon quasi routinière, ce que lui disait Blair (...) cela a toujours été une relation à sens unique, sans réciprocité » ⁶⁵.

Pendant toutes ces années, Tony Blair a donc choisi le « grand large », mais il n'a pas ramené grande chose dans ses filets. Il convient donc de prolonger la réflexion pour essayer de comprendre pourquoi il a choisi « le grand large » en matière de politique étrangère. Et l'explication s'inscrit peut-être dans une autre facette de la personnalité du leader travailliste ainsi que dans le leitmotiv du Royaume Uni : La maxime de Londres, de toujours veiller sur la « balance of power » en Europe et les penchants messianiques du l'empire britannique.

⁶⁴ Cf. : **Kampfner, John**: Blair's wars, published by Free Press, **London, 2004.** p. 237.

⁶⁵ Cf. : "Bush routinely ignoring Blair", BBC News, 30 november **2006.**

3.4 Position de la France et ses répercussions

3.4.1 Le miroir de la « Grande Nation »

Si la France se regarde aujourd'hui dans le miroir que peut-elle constater quant à sa place dans le monde du début du XXI siècle ? Que peut-elle voir dans le visage de la « Grande Nation », comme la nomment les Allemands. Des premières rides se creusent, la fatigue affleure et le rang de la France dans le monde et dans l'Union européenne semble fragilisé. L'image mitigée de sa Présidence de l'Union européenne, le 31 décembre 2000, le non à la guerre en Irak, le rejet du traité constitutionnel ont laissé leurs traces sur cette « reine épuisée ».

En regardant l'histoire de l'ancien moteur européen, il faut se rappeler que la période 1870 - 1945 a vu trois guerres opposer l'Allemagne et la France. Depuis les années 1950, cependant ces deux pays ont réussi à se réconcilier et à constituer les piliers de la construction européenne. Les responsables de la construction de la Communauté européenne peuvent-ils toujours se référer à une politique étrangère française fondée sur une vision du monde et de la place de l'Hexagone communautaire ? C'est plutôt le contraire. Au début des années 1990, où l'Europe entre enfin dans une époque pacifique après la fin de la Guerre froide, il devient de plus en plus évident que l'Hexagone qui a construit la Communauté européenne des anciens jours ne domine plus l'Europe comme à l'époque et encore moins le monde.

Qu'est-il donc advenu du grand objectif sous-jacent de la politique européenne de la France : faire de la Communauté européenne un pôle indépendant de la grande puissance finalement gagnante de la Guerre froide, les Etats-Unis ? Durant les années 1980 et 1990, nombre de concessions majeures en matière de souveraineté économique et diplomatique ont été justifiées par cette affirmation : « *La France sera plus forte dans une Europe plus forte* ». Mais l'Union européenne est-elle véritablement devenue le démultiplicateur espéré d'une politique étrangère inspirée par la propension française à contester les tendances hégémoniques de Washington ? Quant à la politique étrangère communautaire, les Allemands espèrent pourtant que le projet européen conduise les Français à laisser le monde tranquille⁶⁶ avec leurs ambitions de prestige, d'indépendance nationale et de politique étrangère indépendante. Il leur semble que les Français souhaitent vivre diplomatiquement au-dessus de leurs moyens, et voyager en 1ère classe avec un billet de seconde comme a dit un ancien ministre allemand. D'où vient ce désir de la France d'être toujours le « *primus inter pares* » ?

⁶⁶ On se rappellera que dans les années 1980, le pays qui servait le plus de référence à l'opinion allemande en matière de politique étrangère était la Suisse ;

Jusqu'à ce jour beaucoup de Français vivent encore largement sur le mythe d'une France gaulliste hautaine vis-à-vis des Communautés européennes, de plus, ils sont fiers de la lumineuse proposition Schuman du 9 mai 1950.⁶⁷ Le début de la construction des Communautés européennes est caractérisé par une dépendance de l'Europe et de la France vis-à-vis des Etats-Unis qui s'exprime par le plan Marshall et le Pacte atlantique. Les gouvernements français doivent donc se situer par rapport à l'Amérique sans tomber dans la dépendance politique.⁶⁸ Que vaudrait en effet une unité européenne sous mandat américain ? Les Français cherchent donc à compenser l'influence inévitable des Etats-Unis, en raison de leur puissance financière par l'action de l'Organisation européenne de Coopération économique (OECE).

Mais l'essentiel pour la France est de contenir l'Allemagne, ennemie pendant les 75 dernières années. Parler de la construction européenne, c'est poser « la question allemande ». Or, la France de 1945 ne voit dans l'Allemagne que le vaincu. Par sa victoire sur l'Allemagne la France cherche des compensations au grave désaveu de sa puissance qui lui a été infligé en juin 1940. La surprenante évolution, qui mène les gouvernements français à accepter la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), une Haute Autorité dans un secteur clef de l'économie française, cinq ans seulement après la fin de la guerre, n'est peut-être pas aussi curieuse qu'il y paraît. A ces jours là, l'Europe, c'est la main tendue à l'ennemi d'hier, c'est aussi la main de fer dans un gant de velours posée sur l'Allemagne. Si les Etats-nations européens démocratiques se sont compromis dans la faillite historique de la paix et de la sécurité internationale l'idée d'Europe ne représente pas encore, en 1945, une voie royale sur laquelle s'engager avec enthousiasme. Rien n'est simple quand on est en charge d'un pays et d'un peuple. L'unité européenne est acceptable quand elle représente un surcroît de force pour la nation, un moyen d'améliorer la vie quotidienne ou d'exercer une influence sur les autres nations. Elle est redoutée, quand elle offre le visage d'une *diminutio capitis*, d'un désaveu des ambitions nationales traditionnelles. L'histoire prestigieuse ou douloureuse d'un pays compte toujours dans l'élaboration de sa politique étrangère.

⁶⁷Cf.: **Poidevin, Raymond** : « Robert Schuman, homme d'État, 1886-1963 », Imprimerie nationale, **Paris, 1986.**

⁶⁸Cf.: **Bossuat, Gérard** : « Les aides américaines, économiques et militaires à la France, 1938-1960, une nouvelle image des rapports de puissance », **Paris, 2001.**

3.4.2 La France et son mythe européen

Considérant tout ce passé parfois caillouteux, l'UE peut être fière du chemin qu'elle a parcouru depuis 1950 ! Quelle transformation opérée dans les relations franco-allemandes et dans les relations de la France avec ses voisins européens ! Pourtant, il n'est pas sûr que l'objectif français de 1948-1950 de faire une « politique de grandeur » dans le sens gaulliste (utilisé à partir de 1958) – ou « une politique de puissance », terme commun au temps de la IV^e République, ait été oublié par les successeurs du général de Gaulle.⁶⁹ La France veut s'assurer par l'Europe communautaire les moyens de construire une Europe qui lui convient, c'est-à-dire une Europe qui prolongera les objectifs de sa politique extérieure. La IV^e République sait, en partie, utiliser l'Europe communautaire pour son développement économique (CECA). Elle sait adoucir le prix de la décolonisation, en Afrique noire au moins, en tournant ses partenaires européens vers l'Afrique avec le Fonds européen de développement de l'Outre-mer (FEDOM) ; la France gaulliste agit de même en acceptant le marché commun, un utile « traité de commerce » dit de Gaulle ;⁷⁰ elle ne réussit pas, cependant, à asservir les Communautés à ses ambitions de politique étrangère.

Les années suivantes, la politique française d'unité européenne, de Pompidou à Chirac, oscille entre recherche d'une confédération préservant les souverainetés nationales (Pompidou) et relance originale d'unité européenne avec sauvegarde des droits des Etats (Giscard d'Estaing, Mitterrand, Chirac). La politique européenne de la France s'éloigne des intuitions fondatrices de Schuman et de Monnet (le fédéralisme) sans revenir à une politique entièrement souverainiste.⁷¹ La France pratique donc une politique raisonnée d'équilibre entre approfondissement des Communautés européennes (Sommet de la Haye de 1969, création du Conseil européen à Paris en 1974, Conseil de Fontainebleau et de Milan, 1984-1985, traité de Nice en 2000) et résistance à la fédération car sans politique étrangère nationale que peut-il subsister de la nation française ? Sur la politique étrangère européenne les menaces extérieures ont un poids sur la décision. C'est finalement la menace soviétique - à l'origine de la pression américaine pour réarmer l'Allemagne - qui induit indirectement la réconciliation franco-allemande. La nécessité de la croissance et les risques de stagnation, justifient le marché commun en mars 1957. Les soubresauts du système monétaire international en 1969-73 enclenchent la mise en œuvre d'une coopération puis d'une intégration monétaire qui

⁶⁹ Cf.: « De Gaulle en son siècle », Tome 5 L'Europe, ouvrage collectif publié par la Fondation Charles de Gaulle, Plon, La Documentation française, **Paris, 1992.**

⁷⁰ Cf.: « De Gaulle en son siècle », Tome 5 L'Europe, ouvrage collectif publié par la Fondation Charles de Gaulle, Plon, La Documentation française, **Paris, 1992.**

⁷¹ Cf.: **Bossuat, Gérard, Wilkens, Andreas** : « Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix », Publications de la Sorbonne, **Paris, 1999.**

aboutit en janvier 1999, à la monnaie commune, l'euro. Les menaces terroristes des années 1970, celles d'une immigration économique et politique incontrôlée donnent naissance à des instruments communautaires de régulation ou de répression. La crainte d'un délabrement des Etats nouvellement indépendants en Europe centrale, orientale et balkanique accélère le processus d'adhésion à l'Union. Les facteurs extérieurs exercent donc une influence considérable sur la mécanique communautaire et sur la politique européenne de la France.

Autrement dit, l'image que l'action des gouvernements et des présidents français donne de la France entre 1946 et aujourd'hui, est celle d'un pays à la recherche de son ancienne puissance historique, négociant péniblement avec le temps présent les conditions du relèvement et de la grandeur.⁷² La « construction européenne » est l'une de ces conditions. L'image de l'après-gaullisme est plus difficile à saisir. Pourtant, la politique française est marquée, depuis Pompidou, par la reconnaissance des traités instituant les Communautés européennes, ce qui n'était pas le cas avec de Gaulle. A la politique de puissance et de grandeur, thème du XIXe siècle et thème gaulliste remis en cause par le recul impérial et par l'avènement de puissances non européennes, succède la politique d'influence. La France a un rôle à jouer dans la construction de l'Europe unie et dans les relations internationales. Ce rôle est de négocier une plus grande solidarité intereuropéenne, d'apporter une part de l'héritage français au bien commun que représente l'unité, sans pour autant oublier ses propres choix nationaux. Le cadre institutionnel communautaire devient un facteur permanent de la décision française après 1969.⁷³

En outre, la relation franco-allemande est au centre de la politique européenne de la France comme en témoigne l'histoire de ces soixante années d'unité. Entre 1950 et 1968, la France dirige le couple franco-allemand, avec l'appui des Etats-Unis. L'image d'une France généreuse et d'une Allemagne reconnaissante engendre chez les Français un sentiment flatteur pour le « narcissisme national » et rassurant sur le leadership français. Après quelques années de jalousie économique de l'Allemagne dans les années soixante, il faut attendre la présidence française du Conseil sous Mitterrand, au premier semestre de 1984, pour retrouver une démarche commune franco-allemande qui aboutit à l'Acte unique européen et au traité de Maastricht. En fin de compte, la référence à un état de paix et de bonheur en Europe, par opposition à une réalité historique ténébreuse, mérite le soin qui est apporté par tous les

⁷² Cf. : **Bossuat, Gérard** : « L'Europe des Français, 1943-1959, une aventure réussie de la IV^e République », Publications de la Sorbonne, **Paris, 1997**.

⁷³ Cf. : **Bossuat, Gérard** : « Faire l'Europe sans défaire la France, 60 ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des présidents de la République française (1943-2003) », éditions PIE-Peter Lang **Bruxelles, 2006**.

gouvernements et par les deux peuples à l'entente franco-allemande. Tant qu'elle fonctionnera, la paix sera assurée.

Les présidents français comprennent (surtout Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand)⁷⁴, que cet objectif de construction du mythe européen imaginé par Jean Monnet ne peut être atteint qu'en travaillant avec l'Allemagne. Le partage de la souveraineté monétaire est accepté par Mitterrand et n'est pas remis en cause par Chirac. Cela signifie que les deux chefs d'État ont compris que ce partage assure la sécurité de la France plus qu'il ne diminue son rang. Bien que les gouvernements français restent sensibles à l'idée que la France a besoin de sécurité, comme le montrent les projets d'Europe sociale de Mitterrand et de Jospin, le programme Eurêka d'Europe de la haute technologie et les positions constamment réaffirmées d'Europe-puissance et d'Europe de l'excellence, mais cependant depuis de Gaulle, l'objectif s'est déplacé. Bref, le but n'est plus de rendre à la France son rang de grande puissance dont l'arrière-cour serait l'Europe, mais de transférer cet idéal sur l'Union européenne pour en faire une grande puissance mondiale ou un acteur global des relations internationales. Le néo-gaulliste Jacques Chirac, au terme de son second mandat, n'aura pas tiré toutes les conclusions de cette tendance lourde, seul capable de redonner du sens aux désirs d'influence de la France dans les affaires mondiales.⁷⁵ Le NON du référendum du 29 mai 2005 le prouve. Dans ce rejet de la Constitution il apparaît enfin que le débat sur le fédéralisme, la confédération ou l'intergouvernementalité est un faux débat et qu'il recèle les motivations des gouvernements français. Mais malheureusement les gouvernements et les présidents de la République ont rarement pris la décision de soumettre au peuple leur politique européenne.

3.4.3 Le moteur européen – la coopération politique au sein de couple franco-allemand

Avec divers couples franco-allemands l'Europe a reçu un nouveau souffle qui a permis d'élargir les Communautés à une dimension de coopération politique. Les principales impulsions des politiques d'intégration sont données aux Conseils qui réunissent les chefs d'Etat et de gouvernement. L'un de ces couples efficaces dans son fonctionnement a été sans

⁷⁴ Cf. : **Weinachter, Michèle** : « Valéry Giscard d'Estaing et l'Allemagne, le double rêve inachevé », L'Harmattan, Paris, 2004.

Duhamel, Eric : « François Mitterrand : l'unité d'un homme », Flammarion, Paris, 1998.

⁷⁵ Cf. : **Bossuat, Gérard** : « Faire l'Europe sans défaire la France, 60 ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des présidents de la République française (1943-2003) », éditions PIE-Peter Lang Bruxelles, 2006.

doute Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt. Ceux-ci ont non seulement fait progresser la démocratie communautaire par l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Par ailleurs, ils ont renforcé la solidarité monétaire des Communautés avec le Système monétaire européen (SME).⁷⁶

Le couple suivant – François Mitterrand et Helmut Kohl – s'avèrera l'un des meilleurs architectes de l'unité européenne. Grâce à eux, l'Acte unique européen, l'Union européenne, la monnaie commune, l'Europe de l'audiovisuel et l'Eurocorps voient le jour.⁷⁷ Bien que François Mitterrand ait adopté in fine un comportement pro-européen, mais à l'origine il n'appelait pas particulièrement de ses vœux l'unité allemande et la chute du Rideau de fer, encore moins l'éclatement de la Yougoslavie telle qu'il avait toujours connue. Mais comme il était un homme politique rusé il a finalement conclu des accords avec l'Allemagne ; ce qui reste est évidemment ce qu'il a créé avec le chancelier Kohl, et non ce qu'il pensait au départ.

Cependant le temps européen change avec les élections présidentielles de 1995. Jacques Chirac arrive à l'Élysée et ses convictions européennes sont moins assurées que celles de ses deux prédécesseurs. Mais, néanmoins la construction d'une défense européenne progresse, sous son impulsion ainsi que sous celle de Tony Blair. Pourtant une tempête se prépare lentement due à l'élargissement au Sud-est qui se profile. La capacité d'intégration de dix ou douze nouveaux États membres place l'UE face à un défi institutionnel. Au sommet de Nice, la Présidence française de l'Union, incite à l'adoption des réformes des institutions européennes que tout le monde trouve insuffisantes. Comparées aux deux septennats de Mitterrand, les actions de Jacques Chirac n'ont pas eu les mêmes succès car l'homme ne réussit ni à convaincre les Français du bien fondé du projet de Constitution européenne en 2005,⁷⁸ ni à faire parler d'une seule voix l'Europe des Quinze et les douze nouveaux adhérents face à la guerre préventive américaine en Irak.

3.4.4 Quel enseignement pour l'avenir de la France en Europe ?

Durant la première décennie suivant la chute du rideau de fer, les autorités françaises se sont avérées incapables de tirer parti de la fin des blocs. Alors que les États-Unis sauront en

⁷⁶ Cf. : **Weinachter, Michèle** : « Valéry Giscard d'Estaing et l'Allemagne, le double rêve inachevé », L'Harmattan, Paris, 2004.

⁷⁷ Cf. : **Duhamel, Eric** : « François Mitterrand : l'unité d'un homme », Flammarion, Paris, 1998.

⁷⁸ Il convient toutefois de reconnaître que la ratification par la voie parlementaire, retenue par la plupart des autres États membres, est plus facile à obtenir.

profiter pour consolider l'OTAN, les gouvernements français n'arrivent pas à bénéficier de la nouvelle distribution des cartes. Ils s'accrochent à des politiques dépassées, s'imaginant ligoter l'Allemagne par l'Union monétaire à marches forcées, au prix de nombreuses années de faible croissance pour cause de critères de convergence. Alors que chacun constate que les Etats-Unis dominent le début du XXI^e siècle, la plupart des Français continuent à ignorer parfaitement l'étude de cette puissance. Héritage des ambiguïtés passées, les Etats-Unis préfèrent généralement s'adresser au Royaume-Uni et à l'Allemagne (de nouveau avec le gouvernement de la chancelière Merkel ; sous le gouvernement de Schröder, en raison de son non sur l'Irak, les relations entre les Etats-Unis et l'Allemagne ont été un peu refroidies) pour discuter des affaires sérieuses. Résultat, Paris se retrouve marginalisé par rapport à l'axe fort du moment : Washington - Londres - Berlin.

Pourquoi alors ne pas tirer profit de ce moment d'accalmie internationale pour faire le tour des faiblesses et des atouts de la France ? Tout d'abord il convient d'identifier les « faiseurs » de la politique étrangère française. L'élaboration de cette politique se fait à l'Elysée et au Quai d'Orsay, le pouvoir législatif et l'opinion publique n'y jouent qu'un rôle négligeable. Les décisions se prennent au sein d'une élite administrative restreinte, brillante et sûre d'elle-même, issue des grandes écoles. De l'Ancien Régime, les Français dans leur ensemble ont hérité de quelques tendances profondes : méfiance envers le capitalisme (« l'argent qui corrompt », comme disait François Mitterrand), goût aristocratique pour le faste, mais aussi fond de bon sens paysan.

D'où vient donc ce sentiment qui est vu par l'étranger comme un sentiment de « supériorité française » ? Des accidents historiques hérités de Louis XIV et de 1789 qui ont bouleversé profondément la carte européenne et ont apporté à l'Europe le Code civil napoléonien. C'est cette nostalgie d'une grande nation, d'un ancien empire qui a laissé les traces dans les mentalités françaises. Mais, comme le dit Charles Cogan dans son livre « Diplomatie à la française », en même temps, les Français ont le sentiment, justifié, d'un déclin, un déclin dont la défaite de 1940 est le plus cuisant épisode ; ils se savent devenus un « petit pays », mais refusent de l'admettre. Les Etats-Unis leur sont désagréables, car ils ont comme la France un message universaliste et des ambitions mondiales, mais, eux ont des moyens, pas seulement des ambitions. La France, empire manqué, est réduite au rôle d'éternel opposant, mêlant complexe de supériorité et complexe d'infériorité.⁷⁹

La position diplomatique actuelle de la France résulte de cet héritage historique et culturel. Elle prend le plus souvent le contre-pied des positions déterminées par outre-

⁷⁹ Cf. : **Cogan, Charles** : « Diplomatie à la française », éditions Jacob-Duvernet, **Paris, 2005**.

Atlantique et souhaite le retrait des troupes américaines hors d'Europe. Suivant une formule de Zbigniew Brzezinski, l'ancien conseiller à la sécurité nationale du Président Jimmy Carter, pour conserver un rayonnement mondial, pour faire pièce à l'impérialisme américain, la « Grande Nation » n'a d'autre choix que d'entretenir une alliance étroite avec l'Allemagne et de privilégier la coopération européenne. D'où une contradiction entre volonté d'indépendance et nécessité de l'interdépendance pour Brzezinski.⁸⁰

Les hésitations françaises au début du XXI^e siècle sur l'intégration européenne reflètent les questions de la nation : comment contribuer à ce nouveau monde européen sans y perdre son âme et sans être réduit à n'être qu'une culture régionale parmi d'autre en Europe ? De toute façon, il est important pour les gouvernants français de se rendre compte que la nostalgie gaulliste ou nationaliste ne peut pas tenir lieu de projet politique pour le XXI^e siècle. Les Français oscillent entre la peur du vide suscitée par les pertes de souveraineté monétaire, commerciale, militaire éventuellement ; de la perte d'influence culturelle et linguistique en raison de l'impérialisme américain, et de l'innovation politique engendrée par le vote à la majorité qualifiée et l'avancée vers la fédération européenne.

Les élites françaises doivent donc se donner pour but de traduire au niveau européen ce qui a été le meilleur de la nation française et de faire l'inventaire de ce qui est généralisable. Les Français n'ont pas d'autre choix que de s'europaniser pour être les héritiers d'un grand passé. Il est demandé aux citoyens français et à leurs élites de toujours confronter leurs projets à l'Union européenne et de faire des propositions hardies, sans arrogance mais sans complexe, pour le bien de l'Europe. Plus les gouvernements français tiendront compte de leurs partenaires européens, plus ils compteront pour eux, plus l'unité européenne sera une construction acceptable par les Français. En soixante ans de construction graduelle de l'unité européenne, celle-ci n'a pas défait la France. L'Union européenne et le mythe de Jean Monnet⁸¹ ont besoin d'une France enthousiaste et motivé pour devenir un acteur global de nos jours. Si la France accepte l'air du temps, c'est à dire, une ouverture vers les nouveaux Etats membres et les Etats-Unis, le mythe de Jean Monnet pourra pas à pas se réaliser pour le bien du continent et de l'unité européenne.

⁸⁰ Cf. : **Brzezinski, Zbigniew** : « Le Vrai Choix : l'Amérique et le reste du monde », édition Odile Jacob, **Paris, 2004.**

⁸¹ Cf. : **Bossuat, Gérard, Wilkens, Andreas** : « Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix », Publications de la Sorbonne, **Paris, 1999.**

4. Quel intérêt pour les Etats-Unis d'avoir des relations étroites avec l'Union européenne ?

« Sans l'Europe, l'Amérique est encore prépondérante mais pas omnipotente, alors que sans l'Amérique, l'Europe est riche mais impuissante ! » De cette manière Zbigniew Brzezinski a défini les relations transatlantiques selon ses propres termes. Selon lui le leadership américain seul peut sauver le monde du chaos, ce que ne peut être pleinement réalisé qu'en coopérant avec l'Europe. Il souligne que l'axe de l'alliance USA-Europe permettra à chacune des parties de devenir plus puissante tout en ayant un impact plus fort sur la paix et le développement dans le monde.

D'après Rockwell A. Schnabel, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'Union européenne (2001 à 2005), les Etats-Unis ont toujours soutenu l'Europe communautaire parce qu'il s'agit d'un projet de paix. Washington a été favorable à l'intégration de l'ensemble des nouveaux Etats en 2004 parce que l'élargissement est une étape clé dans la bonne direction. Pour les Etats-Unis il était important de voir ces pays d'Europe centrale qui, pour la plupart, ont été durant quatre décennies sous le joug soviétique, rejoindre l'Union Européenne, un espace de liberté. Schnabel souligne que les Etats-Unis ont toujours eu une bonne opinion des pays d'Europe centrale et orientale, même quand ils étaient sous le contrôle de Moscou. Réciproquement les pays d'Europe centrale et orientale ont généralement été très bien disposés à l'égard des Etats-Unis pour plusieurs raisons⁸². Par conséquent, les Etats-Unis ont considéré que leur intégration à Union européenne est non seulement bénéfique pour l'Europe mais pour le monde entier.⁸³

Mais au delà de ces mots flatteurs pour les nouveaux Etats membres les Etats-Unis souhaitent une Europe forte, pour plusieurs raisons. D'abord, l'Europe et les Etats-Unis partagent des mêmes valeurs fondamentales. Ensuite, il est important pour les Etats-Unis que l'Europe communautaire soit forte sur le plan économique parce qu'elle constitue le premier marché d'exportation et la première destination des investissements directs à l'étranger. Pour Washington, une Union européenne forte et libre constituerait un partenaire très important. D'après eux, ensemble nous pouvons accomplir beaucoup, notamment dans le combat contre le terrorisme et la lutte contre la pauvreté.

D'ailleurs les Etats-Unis souhaitent des partenariats pour travailler ensemble sur les grandes questions. Bien entendu, il peut y avoir différentes opinions et des approches

⁸² Cf. : L'affinité des anciens Etats satellites de l'Union soviétique sera évoquée à l'exemple de la Pologne dans la partie 3.4.

⁸³ Cf. : **Rockwell, A. Schnabel**, dans un entretien avec Pierre Verluise, 6 mars 2006.

spécifiques pour la mise en oeuvre, mais sur le fond ils doivent être d'accord. Schnabel constate que l'euro-gaullisme pourrait gêner la coopération transatlantique sur le front, cruciale, du renseignement et du maintien de l'ordre dans la lutte contre le terrorisme islamique, en politisant toujours plus les extraditions ou le partage des renseignements.

Déclaré par le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jaap de Hoop Scheffer, en 2004 que « si l'Europe voit son processus d'intégration dirigé contre les Etats-Unis, il ne fonctionnera pas, parce que le résultat serait une division de l'Europe ». Bien entendu cela n'était pas l'intention du processus d'élargissement de l'UE, mais pourtant la restauration de la paix en Europe. Sans compter qu'à l'inverse, une extension des capacités militaires de l'Europe profiterait à l'Alliance atlantique si elle était coordonnée de façon efficace aux structures existantes de l'OTAN. Une force armée européenne pleinement opérationnelle réduirait, en effet, l'éventualité d'une intervention américaine dans des conflits que l'UE considère comme faisant partie de sa propre sphère d'influence, comme ceux des Balkans, et laisserait ainsi l'OTAN libre de prendre en charge les opérations en dehors de cette sphère. Des troupes pourraient aussi combattre sous le drapeau européen aux côtés des Etats-Unis dans le reste du monde.⁸⁴

Ce qui inquiéterait les Etats-Unis serait une Union européenne à la croissance économique atone, se réfugiant dans une attitude protectionniste. Du coup Washington est favorable à la non ratification du traité constitutionnel pour mettre fin aux tendances régulatrices supranationales et en préservant la concurrence fiscale. Comme a expliqué Lord Patten fin 2004, peu avant de quitter son poste de Commissaire européen, les Etats-Unis et l'UE ont encore vingt ans pour « façonner le monde » comme ils le souhaitent. Après, les tendances économiques et démographiques obligeront les Etats-Unis et l'UE à partager ce pouvoir avec les deux géants asiatiques émergents, la Chine et l'Inde. Ce délai semble tout à fait réaliste. C'est aujourd'hui le grand moment de l'Amérique et de l'Europe pour une Alliance atlantique.

Ainsi tous les éléments sont réunis pour parachever un idéal permettant l'instauration d'un bloc euro-atlantique politique, économique et militaire afin de constituer un pôle – parallèlement à l'émergence d'autres entités géo-économiques (asiatique, sud-américaine,...). D'une certaine manière, c'est David Rockefeller⁸⁵ qui a résumé cette évolution et sa finalité dans la rédaction de ses « Mémoires », il écrit :

⁸⁴ Cf. : **Schnabel, Rockwell A., Rocca, Francis-X.** : « Europe Etats-Unis. Un avenir commun », traduit de l'anglais par Alice Pétilot, éditions Alvik, **Paris, 2006.**

⁸⁵ Cf. : **Rockefeller, David** : *Mémoires*, éditions de Fallois, **Paris, 2006.**

« L'interdépendance mondiale, ce n'est pas du domaine de la poésie ou de l'imaginaire, mais c'est la réalité concrète que les révolutions de ce siècle en technologie, en géopolitique et dans les communications ont rendue irréversible. La libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes par-delà les frontières demeurera le facteur fondamental de la croissance économique mondiale et du renforcement des institutions démocratiques partout dans le monde. Les Etats-Unis ne peuvent pas échapper à leurs responsabilités mondiales. Le monde d'aujourd'hui réclame une direction des affaires mondiales et notre pays doit répondre à cette demande. Au XXI^e siècle, il ne peut y avoir de place pour les isolationnistes ; nous devons tous être des internationalistes ».

5. Les interventions militaires européennes récemment menées, quel rôle jouent-elles dans la politique étrangère internationale ?

5.1 La Politique Européenne de Sécurité et de Défense et ses difficultés de démarrage

Bien qu'aujourd'hui, l'Europe politique ne soit toujours pas une réalité, un certain nombre d'instruments se sont mis en place, en particulier depuis le traité de Maastricht (1992). La Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) qui constitue une partie de la Politique étrangère et de sécurité commune, est l'un des outils politiques les plus élaborés. Jusqu'en 1989, en effet, les Européens ne concevaient qu'une défense européenne « à domicile », les opérations extérieures relevant de chaque politique nationale. Pourtant, les difficultés de parler d'une seule voix et d'intervenir militairement au nom de l'UE se sont manifestées lors des conflits bosniaque (1992)⁸⁶ et kosovar (1999).

La prise de conscience de cette capacité d'intervention limitée est une étape décisive pour la construction de l'Europe de la défense, ce que révèle le débat récent sur l'intervention en Irak. Les premières opérations militaires commandées par l'UE ne datent que du début de l'année 2003 et on en dénombre trois à ce jour. Il s'agit des opérations *Concordia* (en Macédoine, de mars à décembre 2003), première opération militaire de l'Union, d'*Artemis* (en Ituri de juillet à septembre 2003), première opération de « gestion de crise » véritablement autonome de l'UE, et d'*Althéa* (Bosnie décembre 2004-2005), la plus importante par le volume d'effectifs et de matériels déployés.⁸⁷ Si on regarde ces opérations

⁸⁶ Cf. : **Boniface, Pascal** : « Interventions extérieures et défense européenne », cahiers du CHEAR, mars 1996, pp. 39-50. Pascal Boniface est directeur de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS).

⁸⁷ Cf. : <http://europa.eu/generalreport/fr/rg2004.pdf> :

Le Rapport général sur l'activité de l'Union européenne - 2004, Commission européenne le 21 janvier 2005, SEC(2004)1000 final, chapitre XXVIII (Relations extérieures générales), p. 69-72.

un premier bilan montre, qu'en effet il s'agit d'une application prudente de la PESD et que les premières opérations sont encore modestes.⁸⁸

Néanmoins, à partir de 2003 les journaux ont remarqué un commencement de nouveauté avec les opérations militaires. Ces opérations ont démarré au moment où tous les yeux étaient rivés sur la guerre en Irak. Dans ces conditions, seule la presse des nations contributrices à ces opérations et les médias des zones d'intervention, dans les Balkans ou en Afrique, a consacré en nombre des articles aux opérations Concordia, Artémis ou Althéa. La plupart des journaux extra-européens, américains en particulier, les ont ignorées.

Par ailleurs, rapidement à partir de 2004, le débat sur le Traité constitutionnel a relégué ces opérations au second plan, de même que l'échec du référendum français de juin 2005 qui n'était pas favorable à cette situation. Dans ce contexte, l'Europe de la Défense continue pourtant à avancer, avec de multiples projets opérationnels. Mais les efforts très encourageants demeurent relativement inaperçus, surtout de la population européenne. Malheureusement, ces interventions restent modestes pour plusieurs raisons : d'abord il sont modestes dans leurs objectifs, puis par le mode d'action utilisée et finalement par les moyens déployés. Quant au dernier point les moyens humains et financiers consacrés par les Etats membres à ces opérations sont très limités. Par exemple sur les effectifs cela signifie qu'à l'heure actuelle, l'UE ne déploie sous sa bannière que 7000 à 8000 soldats, soient seulement 10% des 70.000 soldats européens déployés dans le monde. Ces 8 000 soldats sont également à rapporter au 1,8 million de militaires que comptent les Etats membres de l'Union mais aussi aux quelques 500 000 soldats américains déployés à travers le monde.⁸⁹ Cela montre l'ampleur des ambitions sécuritaires de la plupart des Etats membres qui sont donc encore très limitées.

Considérons d'ailleurs les budgets disposés par les Etats membres à ces opérations, les Etats membres consacrent 60 millions d'euros par an aux opérations, sans compter les 35 millions dédiés au fonctionnement du comité militaire, de l'état-major européen et de l'agence européenne de défense.⁹⁰ Dans le même temps, la France consacre 110 millions d'euros par an à l'OTAN, l'Italie 126, le Royaume-Uni 200 et l'Allemagne 342.⁹¹ Les différences sont éloquentes. Paul Quilès, rapporteur de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a noté également les difficultés rencontrées par la France, nation cadre, pour financer et trouver les effectifs nécessaires à l'opération Artémis :

⁸⁸ Cf. : **Loisel, Sébastien** : « Les leçons d'Artémis : vers une approche européenne de la gestion militaire des crises ? », Les Champs de Mars, La documentation française, deuxième semestre **2004**.

⁸⁹ Cf. : Chiffres estimés par Nicolas Gnesotto, directeur de l'Institut d'études de sécurité (IES-UE), **avril 2005**.

⁹⁰ Cf. : Commission des Affaires Etrangères du Sénat, procès verbal de la séance du **26 octobre 2005**.

⁹¹ Cf. : Source : <http://fr.wikipedia.org>.

« De manière à obtenir au plus vite un consensus à Quinze, les coûts communs de l'opération ont été déterminés de manière très restrictive conduisant la nation cadre à supporter la plus grosse part du budget de l'opération. Ensuite, le niveau de contribution de la majeure partie des Etats membres et des tiers à cette opération, certes lointaine et risquée, est estimée trop faible mais peut trouver une explication dans l'éloignement de ce théâtre des zones d'intérêts habituelles de nos partenaires européens. Ces deux constats ont conduit la nation cadre à supporter la plus grosse partie de la charge financière et constituent pour l'avenir un sujet de préoccupation. »⁹²

Dans leurs ambitions et leurs moyens qui y sont fournis, les opérations récemment menées par l'Union ne peuvent donc avoir qu'une influence limitée. En revanche, on peut se demander quel serait le rayonnement de l'UE si, à l'avenir, ces 70 000 hommes étaient déployés sous la bannière de l'UE.

L'exemple du financement consacré aux opérations de l'UE appelle une autre remarque, plus générale : quels sont les moyens véritablement consacrés à la Défense européenne par les Vingt-cinq ? Les Etats membres ne consacrent déjà qu'1,4% de leur PIB à leur défense, en moyenne. Accumulés, les budgets de la défense européenne ne représentent que 40% de l'effort de défense américaine.⁹³ Pascal Boniface commente ces circonstances en indiquant que l'Europe se trouve dans une situation paradoxale depuis la chute du Mur : elle voudrait accroître son influence du fait de la disparition du bloc Est-Ouest ; mais en même temps, elle est « victime » des dividendes de la paix, c'est-à-dire d'une réduction drastique des budgets militaires.⁹⁴ Au delà de cela, de profondes disparités dans les capacités d'engagement militaire des différents pays européens peuvent être notées. Ces disparités se traduisent par des lacunes multiples en termes de capacités. Du fait de ces insuffisances il existe toujours une dépendance vis-à-vis de l'OTAN. Des insuffisances de la chaîne de commandement, des capacités de planification et de prospective, tout comme des moyens de projection stratégique, sont des lacunes qui créent cette dépendance. Pour cette raison l'UE a conclu avec l'OTAN, en 2002, les accords dits de « Berlin + » qui permettent à l'UE de disposer des moyens de gestion de crise, de transport stratégique et de communication de l'OTAN dans le cadre d'opérations confiées à l'UE par l'Alliance.

D'autres insuffisances résident dans les limites politiques de l'UE. La création du Comité Politique et Stratégique (COPS) ou du Comité Militaire de l'UE (CMUE) n'a pas simplifié la prise de décision politico-militaire au sein de l'UE. L'UE ne possède toujours pas

⁹² Cf. : Commission des Affaires Etrangères (Rapporteur : **M. Quilès**), « Rapport de l'Assemblée Nationale sur le Budget 2004 », question n°43 sur les opérations de l'UE, p 3.

⁹³ Cf. : Moyenne 2003 calculée à partir des chiffres comparatifs donnés par le rapport de la commission des finances du Sénat sur le Projet de loi de finances 2005, déposé le **25 novembre 2004**.

⁹⁴ Cf. : **Boniface, Pascal** : « Interventions extérieures et défense européenne », cahiers du CHEAR, **mars 1996**, pp 39-50.

de centre de conduite des opérations, doté de réels pouvoirs de décision ou d'anticipation (renseignement, planification). Les lacunes militaires ne sont jamais que le reflet des lacunes politiques de l'UE. Même avec le renforcement dû à la création du poste de Haut Représentant pour la sécurité et à l'adoption d'une Stratégie européenne de Sécurité, il n'y a pas encore de vraie politique étrangère européenne autonome au niveau communautaire : les Etats membres peuvent bien adopter des positions communes, les décisions de politique étrangère demeurent pourtant le privilège des Etats nations. Ce qui contraint l'engagement opérationnel de l'UE. Le simple fait d'obtenir un feu vert politique interne peut donc prendre des mois, sans compter sur la non-automaticité des contributions. « Tout cela doit changer ou nous serons incapables de répondre avec souplesse à des crises soudaines et à des urgences humanitaires. Il n'est pas impossible, dans ce contexte et malgré l'arrivée de M. Solana, que lors du prochain conflit les Européens apparaissent aussi divisés que lors de la guerre en Irak ».⁹⁵ Dans tous les cas, la politique étrangère demeure partie intégrante du deuxième pilier où les décisions se prennent en consensus. Dans ce contexte, il manque un véritable « gouvernement européen » auquel Jean Monnet aspirait, capable d'exprimer une vision claire et d'adopter une ligne de conduite propre.

5.2 Un manque de claire ambition géopolitique ?

Que peut-il être conclu de ce manque de volontarisme des Etats membres ? D'abord, les difficultés capacitaires reflètent le caractère limité des ambitions de beaucoup d' Etats européens. L'UE est divisée. Etant donné la multitude et la diversité de ses membres, l'UE a encore du mal à se penser comme une entité géopolitique propre et la plupart de ses Etats membres n'ont pas d'ambition géopolitique. Les Communautés européennes sont nées après la seconde guerre mondiale pour garantir la paix en Europe, et, dans ses principes, se sont voulues profondément pacifiques. Nombre de pays qui la composent aujourd'hui ont ensuite accepté de confier leur défense à l'OTAN, avant même que la Communauté européenne ne voie le jour. Devant l'absence d'une politique de défense européenne, les pays de l'ex-Pacte de Varsovie ont confié de même leur sécurité géopolitique à l'OTAN.⁹⁶ Mais pourtant quelques pays comme la Pologne préfèrent garder une propre capacité de défense nationale

⁹⁵ Cf. : **Brooks, Tigner** : « L'Union européenne cherche à accélérer son processus décisionnel de déploiement, DefenseNews », **28 novembre-4 décembre 2005**.

⁹⁶ Cf. : **Moreau Defarges, Philippe** : « L'Union européenne, myopie géopolitique », *Défense Nationale*, **Janvier 2003**, p 134-142.

pour ne jamais revivre un autre « Yalta ». Il est essentiel pour la Pologne de maintenir une armée nationale puissante qui pourrait garantir son indépendance. En outre, certains Etats membres redoutent qu'en raison des inégalités internes sur le plan militaire, la politique étrangère de l'Union ne soit que le reflet des ambitions politiques de quelques grands Etats, comme la France ou le Royaume-Uni. Ils n'ont pas forcément envie d'assumer les accords de défense signés au lendemain de la décolonisation par ces anciens pays colonisateurs et les opérations de l'UE, à côté des opérations de l'OTAN, peuvent leur apparaître comme les réminiscences de ces accords de défense.

L'absence d'une ambition géopolitique claire de l'UE et l'abandon de la plupart des défenses nationales à l'OTAN relèvent que les opérations militaires communautaires jouent encore un rôle limité dans le développement de l'influence externe de l'UE. Pourtant, l'accélération du processus capacitaire de la défense européenne, la « transformation » de l'OTAN en une organisation aux ambitions mondiales et son retrait relatif d'Europe pourraient permettre à l'UE de revoir ses ambitions à la hausse.

Néanmoins il faut dire que peu à peu, les opérations militaires communautaires contribuent à donner à l'UE l'image d'un acteur régional responsable. Nombreux sont ceux qui pensent que, l'UE a pour ambition légitime d'assumer, à moyen terme, la défense de l'Europe. Les opérations qu'elle conduit doivent donc contribuer à convaincre, petit à petit, les acteurs traditionnels de la sécurité en Europe : l'OTAN bien sûr, mais aussi les Etats-Unis d'Amérique et l'ONU. En effet, ces interventions ont d'abord permis de tester l'efficacité de la PESD et sa subsidiarité vis-à-vis de l'OTAN. Elles ont ensuite permis à l'Europe de prendre conscience de ses lacunes et de, progressivement, les combler. Elles pourraient donc finalement convaincre tous ces acteurs que l'UE est capable d'assumer sa propre défense.

De plus en plus, les opérations militaires renforcent la visibilité de la PESD, pourtant elle a longtemps été considérée comme un « tigre de papier », alors que depuis la chute du Mur de Berlin, l'OTAN et l'ONU s'étaient toujours partagées les opérations en Europe. Depuis 2003 l'UE prend progressivement le commandement. Avec le démarrage de l'opération Concordia, en mars 2003, on peut dire que la défense européenne est née ce jour là. Puis, le journal anglais *The Independent* a rappelé le symbole très fort de l'opération Althéa : « une telle opération n'était pas envisageable il y a seulement quelques années »⁹⁷. La présence militaire en Macédoine a maintenant été remplacée par une présence policière, signe de l'amélioration de la situation. Depuis décembre 2004, l'UE a également relevé l'OTAN en Bosnie et devrait y rester. Le Kosovo, qui a déjà été confié à l'Eurocorps en

⁹⁷ Cf. : **The Indépendant**, le 2 décembre 2004, à propos de la relève de la SFOR par l'UE en Bosnie.

2000, devrait selon tout logique passer un jour sous la responsabilité de l'UE. Par ces opérations, l'Europe de la Défense renforce en tous cas sa crédibilité en Europe.

5.3 Construction graduelle d'une puissance mondiale crédible

Dans son discours du 30 juin 2003 à Paris sur la politique étrangère et de sécurité commune Javier Solana a affirmé qu'« aujourd'hui, la stratégie européenne de sécurité offre la possibilité de transformer l'Union européenne en un acteur stratégique majeur sur la scène internationale. L'atteinte de cet objectif nous demandera à la fois du leadership, une vision stratégique et beaucoup de travail »⁹⁸. Dans les faits, avec 27 Etats, une population de 480 millions de personnes et une production représentant un quart du produit national brut mondial, l'Union européenne constitue inévitablement un acteur mondial. Ses premières opérations militaires confirment pour autant, que l'UE est maintenant prête à assumer une partie de la sécurité internationale et à contribuer à la construction d'un monde plus sécurisé et plus pacifique.

De plus, le « modèle de sécurité globale » est l'idée de l'UE qui privilégie le multilatéralisme, en se fondant sur la primauté de l'ONU et la recherche de partenariats régionaux. L'UE propose à la Communauté Internationale d'exporter son modèle sécuritaire, comme elle l'a fait avec son modèle économique.

Bien entendu, que les opérations militaires de l'UE dans les États tiers s'appuient également sur une recherche systématique de la légitimité. Cette légitimité constitue pour l'UE l'obtention d'un mandat de l'ONU. Pour elle c'est le Conseil de sécurité des Nations unies qui dispose implicitement de la première responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international.

Cependant, pour que la PESD se transforme en politique crédible, les opérations militaires nécessitent une stratégie européenne de sécurité, où la dimension militaire sera un préalable indispensable à l'action extérieure. Préventive et pas uniquement militaire, cette réponse accorde aussi une grande importance aux politiques de développement dont est également en charge la Commission européenne. Dans ce cadre, l'aide au développement de l'UE représente 7 milliards d'euros par an, soit seulement 10% de l'aide totale des Etats

⁹⁸ Cf. : **Solana, Javier** : « PESC : discours sur l'état de l'Union, Conférence annuelle de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne », Paris, **30 juin 2003**.

membres⁹⁹, ce qui est encore peu. Mais ce qui est important, c'est que l'UE puisse se présenter comme un acteur efficace, prêt à utiliser la puissance militaire à côté d'une gamme d'autres instruments politique, diplomatique, économique.

Finalement, quel est donc le rôle joué par les opérations militaires de l'UE dans le développement de son influence externe ? Comme a dit le chef de bataillon français Brun de Saint Hippolyte, (armée de Terre) : « il est grandissant si on le replace dans la perspective d'une Défense européenne autonome. Il est complémentaire si on le considère à côté des autres actions extérieures de l'UE ». Il est enfin essentiel pour la sécurité de l'Europe et de plus en plus important pour celle du monde. Les opérations militaires de l'UE jettent finalement les bases d'une politique étrangère de l'Union.

Après tout ce développement progressif peut-être Javier Solana aura-t-il un jour l'occasion, avant la fin de son mandat, de téléphoner à son homologue américain pour se rappeler au bon souvenir d'Henry Kissinger et de lui donner le numéro du téléphone de l'Europe.

⁹⁹ Cf. : http://ec.europa.eu/europeaid/index_en.htm

6. Conclusion :

Quelle leçon peut en tirer la France ? Quelle future démarche stratégique ?

Propositions stratégiques pour la France dans le champ de la politique étrangère communautaire et internationale

Arriver au XXI^e siècle et avoir un passé de 50 ans de paix en politique étrangère est déjà une grande réussite et un bilan positif. A propos de la PESC dans ce siècle, il faut se poser la question : «Quo vadis Europa », quels sont tes buts pour le nouveau millénaire? Dans le présent mémoire, les positions de quelques Etats membres ont été présentées pour montrer les conséquences du décalage tectonique qui a eu lieu au sein de la Communauté européenne.

Quels sont les enseignements de cette étude?

- Le passage en 3 ans de 15 à 27 Etats membres a révolutionné la composition du Conseil avec l'arrivée de 10 petits Etats (sur 12 arrivants), donc un plus grand fractionnement des voix ; les petits Etats disposent aujourd'hui d'un poids décisionnel déterminant, comme ils sont plus avantagés avec le nombre des voix au Conseil par rapport à la taille de leurs populations ; en outre les nouveaux Etats membres sont globalement plus «atlantistes» que les anciens ; il est donc probable que la future politique étrangère de l'UE, à court ou moyen terme du moins, évolue vers une coopération plus étroite avec les Etats-Unis dans le domaine de la sécurité internationale et de la politique étrangère commune.

- L'intervention en Irak a constitué pour certains une expérience instructive. Bien que le Royaume-Uni soit lui-même déçu des résultats de sa coopération, il est douteux qu'il remette en cause son tropisme atlantiste. En revanche l'expérience faite par la Pologne est autrement plus intéressante. Mue par une volonté d'être reconnue comme un allié fidèle des États-Unis et un Etat membre important de l'UE, elle n'a pas engrangé les bénéfices escomptés. Or la Pologne est un Etat continental.

Structurellement la Pologne est le pays le plus américanophile pour les raisons expliquées dans le chapitre 3.2. Par sa superficie et sa population elle est le 6^{ème} plus grand pays de l'Europe des 27. Son poids économique est important, elle fait partie des six pays majeurs en Europe et son « marché débouché » est le plus grand des nouveaux pays accédés. L'Europe des 15 ne peut pas se permettre que ce marché rencontre des difficultés. Le souci perpétuel des Polonais pour la protection ainsi que leur crainte d'être trahis comme à Yalta

par leurs voisins de l'ouest ne peuvent être apaisés que par une collaboration étroite avec le noyau dur de l'Europe, comparable avec ce qui s'est produit au début de la création des communautés entre la France et l'Allemagne. Le moteur de l'époque a besoin d'un renforcement oriental. Suite aux expériences de la guerre en Irak la Pologne est aujourd'hui plus encline à s'investir dans une politique extérieure spécifiquement européenne. C'est cette occasion que doit notamment saisir la France pour tenter de regagner du crédit auprès de ce pays, et, plus largement auprès des pays d'Europe centrale et orientale, ce qui passe par une association plus forte de la Pologne au noyau dur des Communautés et au couple franco-allemand. Un pas a été franchi avec l'institution d'un sommet intergouvernemental annuel franco-polonais, à l'instar de ce qui existe avec les 4 autres grands Etats de l'UE.

Quel intérêt peut avoir la Pologne à entrer dans une collaboration tant désirée au sein du noyau dur européen?

Tout d'abord elle peut ainsi prouver à la «vieille Europe» son appartenance de toujours à l'Occident, ce qui a été mis entre parenthèses pendant les années douloureuses passées sous le joug communiste. En outre, la Pologne, en raison de problèmes économiques – notamment un chômage élevé – a intérêt à être constructive au sein des institutions européennes pour bénéficier des aides financières dans les meilleures conditions possibles.

Quel intérêt la France peut avoir de s'ouvrir plus vers les nouveaux Etats membres et d'être plus accueillante envers la Pologne?

Face aux évolutions géopolitiques, stratégiques, culturelles et linguistiques qui ont eu lieu dans l'Union européenne la France se doit de constater que ce décalage tectonique est la réalité de l'Europe des 27 aujourd'hui.

Les aspects culturels et linguistiques ont évidemment leur importance. Hormis le fait qu'elle n'est pas automatiquement tournée vers le monde est-européen, la France est généralement perturbée de voir que l'élargissement de l'Union européenne sur le continent, à des pays qui contrairement à la Scandinavie n'avaient aucune proximité avec le monde anglo-saxon et la Grande-Bretagne en particulier, se traduit par un accroissement considérable et quasi-hégémonique de l'usage de l'anglais. Les négociations avec les nouveaux Etats membres se sont déroulées exclusivement en anglais, les aides financières pour les NEM ainsi que les

documents dans les pays candidats ont été publiés en anglais, les procédures, les échanges bilatéraux avec la Commission tout a eu lieu uniquement en anglais.

Et la conséquence de ces circonstances ?

L'élite des négociateurs des années 90 et 2000 s'est formée en anglais. Ces personnages des NEM qui ont mené les négociations parfois acerbes et hardies font partie d'une élite qui après l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) est pour la plupart entrée à Bruxelles dans la vie administrative ou politique des communautés. Pour la Pologne, il s'agit notamment de Jerzy Buzek, l'ancien Premier Ministre polonais (1997-2001) et chef négociateur de Varsovie pour l'entrée à l'OTAN qui est actuellement membre du Parlement européen. L'ancienne ministre des Affaires européennes Danuta Hübner (2003-2004, au temps où la Pologne a négocié son entrée dans le club européen) est aujourd'hui Commissaire de la Direction Générale des Régions et gère l'attribution des Fonds européens structurels pour la cohésion. Il en va de même pour Janez Potocnik (Slovénie), Sim Kallas (Estonie), Leonard Orban (Roumanie) ou Meglena Kuneva (Bulgarie). Quant à cette dernière toutes les publications qu'elle a écrites sur la Bulgarie ont été rédigées en anglais.

Analyser en détail les causes profondes du recours croissant à l'anglais au sein de l'UE nous éloignerait un peu de notre propos. Toujours est-il que les négociateurs se sont formés à l'anglais, encouragés en cela par divers facteurs y compris un soutien de la Commission qui élabore d'ailleurs un nombre croissant de documents en anglais. Hormis un certain nombre de Roumains pour des raisons de proximité linguistique, les représentants des NEM utilisent généralement l'anglais dans le cadre communautaire.

Bien que les ressortissants des pays orientaux soient souvent plus polyglottes que leurs homologues occidentaux, quelques uns ont des aptitudes quintuples [p.ex. Andris Piebalgs (anglais, allemand, français, russe et évidemment letton) et Dalia Grybauskaitė (anglais, russe, polonais, français, lithuanien)] la langue d'usage parmi les Commissaires est l'anglais. Cela peut frapper la France, mais c'est la réalité.

Les sites Internet des Commissaires sont à cet égard parlants, même ceux issus des anciens Etats membres: le site Internet de la Commission sur Stavros Dimas n'existe qu'en anglais et en grec, celui de Mariann Fischer Boel (Danemark) uniquement en anglais! Pour les Commissaires issus des NEM il existe trois sites Internet de ce phénomène seulement

bilingue: ceux de Meglena Kuleva (anglais et bulgare), de Janez Potocnik (anglais et slovène) et d'Andris Piebalgs (anglais et letton).

Il est un fait incontestable que l'apprentissage du français chez les élites a beaucoup régressé en Europe centrale après 1945, alors que l'apprentissage et l'utilisation de l'allemand au sein des institutions européennes a progressé.

Sur le fond, la France en ce début du XXI siècle doit vaincre encore certaines de ses hésitations et des résistances récurrentes sur l'intégration européenne. Les positions acerbes et inflexibles destinées à sauvegarder les privilèges de la PAC vis-à-vis des NEM (en faisant reporter l'entrée de ces pays dans le système à 2013) de plus, de préserver ses prérogatives institutionnelles et politiques, et de s'octroyer, chaque fois que possible, les postes de commande de la machinerie communautaire ont endommagé la réputation française parmi les PECO. Alors que la Pologne, pays agricole, était peut-être transformable en allié. Pourtant, elles ont laissé un image de non-compromis à la française. Paris s'est fait du tort à soi-même et n'a pas saisi l'avantage historique offert en 1989 pour fidéliser les candidats puis susciter la sympathie des nouveaux adhérents pour la France. En conséquence, l'Europe orientale (à l'exception de la Roumanie, ce qui est aussi un héritage historique) s'est orientée vers l'Allemagne. Certains NEM ont également utilisé le contexte historique et la mauvaise conscience allemande au vu de son passé national-socialiste.

Quelle leçon devrait alors tirer Paris 17 ans après la chute du Rideau de Fer ?

D'abord, le gouvernement français doit prendre la mesure des changements intervenus, accepter la réalité du décalage et assouplir son esprit obstiné dans les réunions intergouvernementales. C'est à dire, éviter tout ce qui peut être perçu comme des scénarios d'impasse à l'instar du sommet de Nice et ne pas bloquer les négociations en pensant uniquement au maintien du statut de la France comme «grande nation», ce qu'elle n'est plus en Europe, ni dans le monde. Aujourd'hui la France ne peut plus compter rassembler une majorité des voix au Conseil aussi facilement que par le passé, lorsque l'équilibre entre les champs gaullistes et atlantistes est perturbé. Sinon l'impression peut s'imposer que le gouvernement français prend le risque d'un isolement en raison de sa résistance envers les NEM.

Par ailleurs, Paris devra entreprendre un vrai travail d'éclaircissement sur l'Union européenne auprès de la population française. Ce qui distingue à cet égard la France et

l'Allemagne est le fait qu'à chaque fois les dispositions adoptées ne sont pas conformes aux intérêts français (cf. : divers textes de libéralisation progressive), «Bruxelles» est accusé pour tous les maux. C'est également le message qui parvient à la population, et c'est ça ce qui alimente cet euroscepticisme parmi les Français, qui craignent de perdre leur identité nationale, leurs biens et de ne plus pouvoir parler français en Europe. Prenons l'exemple de l'Allemagne en comparaison. Le voisin oriental de la France, lors des négociations ou des réunions de travail à Bruxelles, n'hésite pas à parler anglais sans se poser de questions d'identité ou de préservation de sa langue maternelle. De plus, quand il s'avère que les négociations sont parfois coûteuses pour l'Allemagne, le gouvernement n'a pas tendance à chercher un bouc émissaire à Bruxelles. Il explique que les négociations ont été dures mais qu'en même temps, c'était le meilleur compromis possible pour Berlin. (Regardons l'exemple de l'Euro et l'accord passé entre Kohl et Mitterrand). La population allemande a eu beaucoup de mal à abandonner le symbole d'une économie allemande forte et prospère, la «*Deutsche Mark*». Mais le Gouvernement a expliqué que c'était pour le bien de l'Union européenne et que par ailleurs cette nouvelle monnaie faciliterait la libre circulation des personnes en Europe, donc les voyages sans la nécessité de changer de monnaie. Cela a pris un peu de temps, mais les Allemands ont accepté cette donnée. Ils ont fait la paix avec l'Euro et sacrifié leurs « Dmark ».

En somme, en raison du décalage des intérêts dans les relations extérieures européennes, Paris devrait avoir une politique beaucoup plus active et accueillante vers la «nouvelle Europe», faute de quoi le gouvernement français court fortement le risque de se faire isoler au sein de l'Europe des 27 dans les futures décisions dans le domaine de la PESC ou d'être exclu de l'axe transatlantique Washington, Londres, Berlin, Varsovie. L'arrivée au pouvoir, ces deux dernières décennies, de générations plus ouvertes sur le monde extérieur est un atout. De plus, ceux-ci pratiquent l'anglais plus couramment que les générations précédentes. Un autre atout à utiliser du côté français réside dans l'attitude du Royaume Uni, qui n'est pas si amical que cela, contrairement à ce qu'il laissait entendre pendant les négociations d'adhésion. Londres n'a jamais marqué de scepticisme vis-à-vis des nouveaux membres car son intérêt était surtout de diluer l'UE dans un marché aussi vaste que possible, sans construction politique trop structurée et de lutter fermement pour conserver le «chèque» britannique, véritable entorse budgétaire au principe d'une communauté. En d'autres termes, l'intérêt de Londres était de soutenir l'élargissement tant qu'il ne lui coûtait rien. Par conséquent, ce sont en fait les NEM qui finissent par payer le rabais britannique.

Du reste, vu l'importante présence économique de la France en Pologne avec ses investissements directs par des consortiums comme Carrefour, Casino ou l'hôtellerie Accor, l'effort que Paris devrait faire pour se rapprocher vers ce pays qui a un effet significatif pour les autres NEM, n'est pas hors de portée. En outre, il existe bien des points communs entre Français et Polonais. Leur attirance historique est même déjà plus ancienne que les liens transatlantiques; elle remonte à la fin du 18^{ème} et s'est développée au 19^{ème} siècle à l'époque du romantisme où beaucoup de Polonais sont émigrés et ont vécu en exil en France quand la Pologne avait disparu de la carte (Maryja Skłodowska devenue Marie Curie par son mariage français, Frederyk Chopin, Adam Mickiewicz). D'ailleurs le savoir vivre de l'aristocratie polonaise incluait le fait de parler français à table. En outre, certainement, il existe une admiration profonde pour Napoléon. Les Polonais se sont battus pour lui dans ses guerres contre la Russie. En revanche, c'est Bonaparte qui a recréé le Grand Duché de Varsovie en 1807 ce que les Polonais vont oublier à jamais. De nos jours, il reste également des similarités entre ces deux nations. Toutes les deux sont potentiellement chauvines, avec une culture riche, une conscience historique profonde, une Histoire guerrière, une fierté nationale évidente...Ce qui explique parfois les tensions entre la France et la Pologne. Raison de plus pour que Paris se réoriente politiquement et s'ouvre vers l'Europe orientale.

En fin de compte, le gouvernement français doit se vendre mieux et ne pas donner l'impression qu'il est toujours contre l'outre-Atlantique juste par principe! Il gagnerait à ne pas provoquer la Pologne mais au contraire à essayer de la flatter et à développer avec elle des relations diplomatiques où le charme et le prestige culturel à la française auraient leur place (grandes réceptions, décorums, ors de la République). De cette manière il devrait attirer la Pologne pour qu'elle devienne plus «multilatérale» et s'oriente vers le continent européen. Cela profiterait ainsi à celle-ci. Après la grande déception occasionnée par la guerre en Irak et l'abandon de l'ami d'outre-mer, ceci n'est pas inachevé. Faire les premiers pas vers les NEM en réanimant le triangle de Weimar serait un début. Finalement, après la «dyspnée» de l'Union européenne causée par les bouleversements des événements récents (guerre en Irak, rejet de la constitution) l'Union européenne pourra trouver une nouvelle dynamique non seulement avec le binôme franco-allemand où l'Allemagne a constitué le moteur et la France a pris le volant, mais en ajoutant la Pologne et les NEM comme le châssis du véhicule « Europe » dans cet axe, sous réserve d'une bonne prise en compte des «petits» Etats membres souvent méfiants face à l'hégémonie des grands.

Dès lors l'Europe des 27 entrera dans le XXI siècle avec une politique étrangère communautaire prospective selon les rêves de ses pères-fondateurs Schuman, Monnet et Adenauer.

Bibliographie :

A) Source/Texte de base :

- Version consolidée du **Traité sur l'Union européenne et du Traité instituant la Communauté européenne**, publié au Journal officiel de l'Union européenne, C 321 E/3, **29.12.2006**.
- **Rapport du Parlement européen** sur les aspects institutionnels de la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux États membres (**2006/2226(INI)**), **16.11.2006**, **FINAL A6-0393/2006**.
- **Rapport du Parlement européen** sur les relations entre l'Union européenne et l'organisation des Nations Unies (**2003/2049(INI)**), rapporteur Armin Laschet, **16 décembre 2003**. Le rapport a été adopté par le Parlement européen le 29 janvier 2004.
- **Rapport du Parlement européen** sur les relations économiques transatlantiques UE-Etats-Unis (**2005/2082(INI)**), Commission du commerce international, **Final A6-0131/2006**, rapporteur Erika Mann, 20 avril 2006.
- **Rapport du Parlement européen** sur l'amélioration des relations entre l'Union européenne et les Etats-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat transatlantique (**2005/2056(INI)**), 8 mai 2006, Commission des Affaires étrangères, **Final A6-0173/2006**, rapporteur : Elmar Brok.
- **Résolution du Parlement européen** sur les relations transatlantiques, **13 janvier 2005**, P6 TA(2005)0007, Strasbourg
- **Résolution du Parlement européen** du **20 juin 2005**, P6_TA (2005)0238, Strasbourg.
- **Résolution du Parlement européen** sur l'amélioration des relations entre l'Union européenne et les Etats-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat transatlantique (**2005/2056(INI)**) a été adopté par le Parlement européen, le **1^{er} juin 2006**, **A6-0173/2006**.

B) Publications et Articles de Presses :

- **Banks, Russell**, entretien avec Jean-Michel Meurice : "Amérique notre histoire", Actes Sud/Arte éditions, **Octobre 2006**.
- **Bachmann, Klaus**: „Das Ende der Interessengemeinschaft? Deutschland und Polen nach EU-Erweiterung und Irak-Krise.“ Report & Analysis 15/03, Center for International Relations, **Warsaw**.
- **Bartoszewski, Wladyslaw**: „Immerhin sind wir 39 Millionen“, *Die Zeit*, **26 octobre 2000**.
- **Beyme, Klaus von**: „Systemwechsel in Osteuropa“, **Frankfurt 1994**.

- **Boussuat, Gérard** : « Faire l'Europe sans défaire la France, 60 ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des présidents de la République française (1943-2003) », éditions PIE-Peter Lang **Bruxelles, 2006.**
- **Boussuat, Gérard** : « Les aides américaines, économiques et militaires à la France, 1938-1960, une nouvelle image des rapports de puissance », **Paris, 2001.**
- **Boussuat, Gérard** : « L'Europe des Français, 1943-1959, une aventure réussie de la IV^e République », Publications de la Sorbonne, **Paris, 1997.**
- **Boussuat, Gérard, Wilkens, Andreas** : « Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix », Publications de la Sorbonne, **Paris, 1999.**
- **Brooks, Tigner** : « L'Union européenne cherche à accélérer son processus décisionnel de déploiement, DefenseNews », **28 novembre-4 décembre 2005.**
- **Brzezinski, Zbigniew** : « Le Vrai Choix : l'Amérique et le reste du monde », édition Odile Jacob, **Paris, 2004.**
- „Bunt starej Europy“, **Gazeta Wyborcza, 25.06.2005**
- “Bush routinely ignoring Blair”, **BBC News, 30 november 2006.**
- „Bush more dangerous than Kim JONG Il”, **The Guardian, 03 november 2006.**
- „Bush zawetuje ustawę znoszącą wizy dla Polaków?“, 01.03.2007 sur www.money.pl
- **Cogan, Charles** : « Diplomatie à la française », éditions Jacob-Duvernet, **Paris, 2005.**
- « Czy Polsce jest potrzebna amerykańska tarcza antyrakietowa ? », **Gazeta wyborcza, 08.12.2005.**
- **Davies Norman**: *God's playground: A history of Poland*, Oxford University Press, Copyright 1982, new edition, **Oxford, 24 October 2005.**
- **Davies Norman**: *Im Herzen Europas. Geschichte Polens*, Verlag C.H. Beck, **München 2000.**
- « **De Gaulle en son siècle** », Tome 5, L'Europe, ouvrage collectif publié par la Fondation Charles de Gaulle, Plon, La Documentation française, **Paris, 1992.**
- **Duhamel, Eric** : « François Mitterrand : l'unité d'un homme », Flammarion, **Paris, 1998.**
- **Dumont, Gérard-François** : « La Constitution européenne suspendue à une querelle démographique », *Population & Avenir*, n°666, **janvier-février 2004.**
- **Four, Jean-Marc** : « Tony Blair, l'iconoclaste. Un modèle à suivre? », éditions Lignes de Repères, **Paris, 2007.**
- **Grant, Charles**: “Blair's five wars. Iraq has severed the thread of Blairite foreign policy. This fifth war may turn out to have been his last”, published in Prospect magazine, **October 2003.**

- « Jaki ten ruch », **Gazeta Wyborcza**, **19.05.2007**.
- **Kagan, Robert**: “Of paradise and power. America and Europe in the new World order”, published by Alfred A. Knopf, Random House, **New York 2003**.
- **Kampfner, John**: Blair’s wars, published by Free Press, **London, 2004**.
- „Kwaśniewski rozmawiał z Bushem“, **Gazeta Wyborcza**, **14.01.2003**.
- „Kwaśniewski u Busha: dużo obietnic (aktl.)“, **Wprost**, **09.02.2005**.
- **Loisel, Sébastien** : « Les leçons d’Artémis : vers une approche européenne de la gestion militaire des crises ? » Les Champs de Mars, La documentation française, deuxième semestre **2004**.
- **Moreau Defarges, Philippe** : « L’Union européenne, myopie géopolitique », *Défense Nationale*, **Janvier 2003**, p. 134-142.
- **Poidevin, Raymond** : « Robert Schuman, homme d’État, 1886-1963 », Imprimerie nationale, **Paris, 1986**.
- **Poncins, Etienne de** : La constitution européenne en 25 clefs, **Paris, 2007**.
- **Rockefeller, David** : *Mémoires*, Editions de Fallois, **Paris, 2006**.
- **Rupnik, Jaques**: « America’s best friends in Europe » in T.Judt and D. Lacorne (eds.), *With Us or Against US*, **New York, Palgrave, 2005**.
- **Rupnik, Jaques** : « La Pologne entre l’Europe et les Etats- Unis » in *Pouvoirs* (n 118 / 2006), p. 137-154.
- **Schnabel, Rockwel A., Rocca, Francis-X.** : « Europe Etats-Unis. Un avenir commun », traduit de l’anglais par Alice Pétillet, éditions Alvik, **Paris, 2006**.
- « Slowackie MSZ : Amerykanie proponuja budowe tarczy antyrakietowej w Polsce, a jej radarow w Czechach », **Gazeta Wyborcza**, **20.01.2007**.
- **Solana, Javier** : « PESC : discours sur l’état de l’Union, Conférence annuelle de l’Institut d’Etudes de Sécurité de l’Union européenne », Paris, **30 juin 2003**.
- **The Indépendant**, le 2 décembre **2004**, à propos de la relève de la SFOR par l’UE en Bosnie.
- **Weinachter, Michèle** : « Valéry Giscard d’Estaing et l’Allemagne, le double rêve inachevé », L’Harmattan, **Paris, 2004**.

C) Sites Internet :

- http://ec.europa.eu/europeaid/index_en.htm
- www.astm.lu
- www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?lang=FR
- http://europa.eu/pol/enlarg/index_fr.htm
- http://europa.eu/press_room/index_de.htm
- www.ec.europa.eu
- www.ec.europa.eu/eurostat
- www.eupolitix.com
- www.euractiv.com
- www.euractiv.com/fr/elargissement/pe-tente-clarifier-question-capacite-absorption-ue/article-153427
- www.europarl.eu.int
- www.europarl.europa.eu/news/public/default_de.htm
- www.europarl.fr/presse/ep_news
- www.kprm.gov.pl/8646.htm (site du Premier ministre polonais)
- www.money.pl/archiwum/wiadomosci/arttykul/gazociag;polnocny;-;niemcy;nie;sa;solidarne,93,0,155485.html
- www.oecd.org/document/24/0,2340,en_2649_201185_35062801_1_1_1_1,00.html
- www.psz.pl/content/view/4328/
- www.un.org/french/newscentre/infocus/middle_east/roadmapF2003.pdf
- www.un.org/apps/news/infocusRel.asp?infocusID=70&Body=Palestin&Body1=
- www.wp.mil.pl (site du ministère de la défense polonais)
- www.mon.gov.pl/strona.php?idstrona=164&idn=1_8_3 (idem)
- www.msz.gov.pl/Komunikaty,prasowe,977.html?PHPSESSID=dfa047616783f2a232d4259457f7cce5
- www.senat.gov.pl/k6/kom/ksue/2007/070117a.htm (site du sénat polonais)
- www.kwasniewskialeksander.pl/foundationa.php?id=11&mode=view (site de l'ancien premier ministre Aleksander Kwasnieski en collaboration avec fondation « Amicus Europae »)